

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

REUNION PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et M. JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 septembre ouverte.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- Non.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme MICHAUX et arriveront avec quelque retard, Mme Isabelle ALBERT et M. Marc YERNA.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Isabelle FRESON.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Je vous informe qu'à l'ordre du jour de la séance de ce jour, est reprise une communication du Collège provincial relative à la situation de la rentrée scolaire 2014-2015 dans l'enseignement de la Province de Liège.

Vous trouverez sur vos bancs une question écrite d'un membre de notre Assemblée appelant une réponse orale (document 13-14/372) ainsi que l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous informe également qu'au terme de la séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur quatre dossiers et à l'issue de celle-ci, un verre de l'amitié vous sera servi dans la Salle des Pas perdus.

Durant ce drink, vous pourrez en profiter pour admirer les six photos lauréates du concours de photographie « Zoom sur Liège 14-18 », organisé par le Service Communication, dans le cadre du Centenaire de la Première Guerre mondiale en Province de Liège.

L'objectif de ce concours était de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de notre Province mais également, de susciter une participation directe des citoyens à l'indispensable travail de mémoire relatif à ce Centenaire.

Enfin, dernière petite information pratique : pour ceux qui le souhaitent, les secondes cartes de parking sont disponibles auprès de M. Jérôme ETIENNE, en échange des anciennes.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2014.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

Je tiens évidemment avant de continuer l'ordre du jour... Nous t'avons régulièrement,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Paul-Emile, écrit, envoyé des sms, des mails pour te soutenir et évidemment, sommes particulièrement heureux de te voir de retour parmi nous... Un grand merci et surtout encore un prompt rétablissement et sache que nous as manqué et nous sommes très heureux de te revoir au sein de notre Assemblée.

(Applaudissements).

M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial (de son banc). – Président, je voulais vous remercier de toutes les marques de sympathie effectivement que vous m’avez témoignées pendant cette longue hospitalisation. Mon bonheur est partagé de vous retrouver tous cette après-midi.

M. LE PRESIDENT. – Merci Paul-Emile.

(Applaudissements).

V. - Eloges funèbres de M. Jules COEN, Conseiller provincial honoraire et M. Roger JEUNEHOMME, Greffier provincial honoraire.

M. LE PRESIDENT.- Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Vous savez que dernièrement, nous avons perdu un ancien membre de notre Assemblée, Monsieur Jules COEN, Conseiller provincial honoraire ainsi que notre Greffier provincial honoraire, Monsieur Roger JEUNEHOMME. Je vais donc évoquer leur mémoire.

Monsieur Jules COEN, né à Waremme en 1928, est décédé le 4 juillet, à l’âge de 86 ans.

Sa carrière politique au sein du parti libéral fut longue et active. Il fut d’abord Conseiller communal à Waremme, avant de devenir Conseiller provincial et ensuite, Sénateur. Au sein de notre Assemblée, il siégea de 1965 à 1977 et fut Questeur pendant 7 ans.

Très attaché à sa Hesbaye natale, il était également écrivain et s’appliquait à faire revivre les personnes et les traditions de sa région.

On retiendra également de Monsieur COEN son intervention, en 1985, qui a permis à Waremme de retrouver son titre de Ville, ainsi que le combat qu’il a mené pour le classement du Château de Selys Longchamps et qui a abouti en 2014, quelques mois avant son décès.

Monsieur Roger JEUNEHOMME, né à Alleur en 1939, s’est éteint le 14 juin dernier, à l’âge de 75 ans.

Docteur en droit de l’Université de Liège, il a débuté sa carrière en 1965 au service de l’Etat, travaillant successivement pour le Ministère des Classes moyennes, le Ministère de l’Intérieur et le Cabinet du Ministre chargé de la Réforme des institutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

En 1979, il rejoint la Province de Liège en qualité de Conseiller juridique. Mais à peine installé dans cette nouvelle fonction, sera-t-il détaché au Cabinet du Ministre-Président de l'Exécutif régional wallon chargé de la tutelle. Il réintégrera la Province en 1983, date à laquelle il prendra la direction de la Fédération du Tourisme.

En 1993, sa carrière connaîtra un nouveau tournant puisqu'il accèdera à la fonction de Greffier provincial, fonction qu'il exercera jusqu'à sa mise à la retraite, 11 ans plus tard. C'est dans cette fonction, difficile mais combien importante que nombre d'entre nous avons pu admirer ses compétences et son dévouement à l'Institution.

Après sa mise à la retraite, en 2004, il mettra son expérience professionnelle au service de l'Association des Provinces wallonnes et du Cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux, en tant qu'expert.

C'est un haut fonctionnaire qui nous a quittés, un grand fonctionnaire, au sens noble du terme mais aussi une personnalité d'une richesse et d'une sensibilité exceptionnelles qui ne laissait personne indifférent.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à la famille de Monsieur COEN et à la famille de Monsieur JEUNEHOMME.

Je vous demande de bien vouloir vous recueillir quelques instants en leur mémoire.

(Minute de silence)

VI.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial**Document 13-14/293 : Vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux suppléants pour le district d'Eupen – Arrondissement de Verviers – en remplacement de Mme Evelyn JADIN et M. Alfred MOCKEL, démissionnaires.**

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux, appelés à siéger en remplacement de deux Conseillers provinciaux du District d'Eupen : Madame Evelyn JADIN, démissionnaire de la liste PFF-MR et Monsieur Alfred MOCKEL, démissionnaire la liste ECOLO.

Le Conseil prend acte de la démission des intéressés.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers.

Elle sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I. : M. DRION, M. CONTENT, Mme JADOT, M. STEIN, M. LOMBA, M. GEORGES, M. FERNANDEZ.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

* * *

Après cette interruption de séance, nous reprenons nos travaux. J'invite le rapporteur M. DRION à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. M. le Gouverneur, Mme la Directrice générale, mes chers Collègues,

Votre première Commission spéciale de vérification composée de Mme JADOT, MM. CONTENT, STEIN, LOMBA, GEORGES, FERNANDEZ et votre serviteur et présidée par M. Gérard GEORGES s'est réunie afin de vérifier les pouvoirs de deux Conseillers provinciaux suppléants de l'Arrondissement de Verviers, à savoir M. ZACHARIAS premier suppléant de la liste MR du District d'Eupen, appelée à siéger en remplacement de Mme Evelyn JADIN, démissionnaire et M. NIESSEN, premier suppléant de la liste ECOLO du District d'Eupen, appelé à siéger en remplacement de M. Alfred MOCKEL, démissionnaire.

Suite au désistement de M. Stéphane HENKES, Premier suppléant de la liste PFF-MR du District d'Eupen, à laquelle appartenait Mme JADIN, signifié à notre Président par courrier du 20 août 2014. M. Bernard ZACHARIAS, né le 2 mars 1967, domicilié Spitelstrasse 50 à Raeren, est devenu Premier suppléant en ordre utile de la même liste.

Par courrier daté du 26 août 2014, M. ZACHARIAS, signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseiller provincial.

M. Hans NIESSEN, né le 4 juillet 1950 et domicilié Aachenerstrasse, 268 à Eupen, est Premier suppléant en ordre utile sur la liste ECOLO du District d'Eupen à laquelle appartenait M. Alfred MOCKEL.

Par courrier daté du 20 août dernier, Monsieur NIESSEN signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec les Autorités communales de Raeren et d'Eupen, datées respectivement du 5 et 12 septembre 2014, attestant que MM. ZACHARIAS et NIESSEN réunissent bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouvent dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales selon les articles L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du 1er juin 2006 modifiant le livre 1er de la 4ème partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et article L2212-74 tel que modifié par le Décret du 8 décembre 2005.

Votre Commission spéciale de vérification a procédé aux vérifications d'usage et a adopté à l'unanimité le principe d'admettre MM. Bernard ZACHARIAS et Hans NIESSEN à la prestation de serment et de procéder à leur installation en qualité de Conseiller provincial. Je

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial Monsieur Bernard ZACHARIAS, en remplacement de Madame Evelyn JADIN et Monsieur Hans NIESSEN en remplacement de Monsieur Alfred MOCKEL.

Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

J'invite à présent nos nouveaux membres à prêter le serment légal. Je rappelle à MM. ZACHARIAS et NIESSEN que, pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, ils doivent prêter le serment constitutionnel uniquement ou en premier lieu en langue allemande.

J'invite Monsieur ZACHARIAS à prêter serment, à vous lever et à lever la main droite.

M. ZACHARIAS (de son banc).- Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes. Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge.

(Applaudissements)

J'invite maintenant Monsieur NIESSEN à prêter serment, à vous lever et à lever la main droite.

M. NIESSEN (de son banc).- Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes. Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de vos prestations de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je vous souhaite, chers collègues, la bienvenue dans notre assemblée et vous demande de bien vouloir, après la séance de notre Conseil, vous rendre auprès de Monsieur Patrick ROUFOSSE afin de signer votre attestation de prestation de serment.

Suite à l'installation de nos deux conseillers suppléants et à la demande des Chefs de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

groupe concernés, diverses modifications ont été opérées dans la composition des commissions en ce qui concerne les groupes MR et ECOLO.

Vous trouverez sur vos bancs, les nouvelles compositions des commissions du Conseil, établies sur base des propositions formulées par les groupes concernés.

Je vous prie de prendre acte de ces modifications.

Enfin, pour être tout à fait complet et clôturer ce 4ème point de l'ordre du jour actualisé, je porte à votre connaissance que j'ai également reçu la lettre de démission de Monsieur Daniel FRANZEN, de son mandat de Conseiller provincial du groupe CDH-CSP, District d'Eupen, démission qui a pris effet le 13 juin 2014.

Je vous invite à prendre acte de sa démission et vous informe que sa suppléante, Madame Anne MARENNE-LOISEAU, étant excusée ce jour, sera installée lors de notre prochaine séance, après vérification de ses pouvoirs.

VII.- Mercuriale de M. Michel FORET, Gouverneur de la Province de Liège

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour. Par courrier du 18 juin dernier, Monsieur le Gouverneur m'a informé de son souhait de prononcer une Mercuriale devant notre Assemblée à l'occasion de ses 10 années de fonctionnement en cette qualité.

C'est donc bien volontiers, conformément à l'article 46 §4 de notre ROI, que je lui cède la parole mais avant cela, le Conseil et le Collège provincial tiennent à saluer vos invités, en leurs titres et qualités.

Vous avez la parole Monsieur le Gouverneur.

M. FORET, Gouverneur (à la tribune).- Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Député provincial président, Monsieur le Député provincial vice-président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les Hauts responsables civils, judiciaires, militaires et religieux dont la présence ici m'honore, Mesdames et Messieurs,

Dans quelques jours, mercredi prochain, le 1^{er} octobre, il y aura exactement 10 ans que je commençais mon mandat de Gouverneur de la province de Liège.

Au-delà de la symbolique, la circonstance me paraissait intéressante pour m'adresser à vous et vous faire part de quelques considérations concernant l'évolution de ma fonction depuis 2004 jusqu'à ce jour.

De multiples mutations législatives, décrétales, réglementaires, ou simplement jurisprudentielles l'ont particulièrement animée.

Que l'on m'entende bien : il ne s'agit pas pour moi – pas encore – de dresser un bilan

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

de mes activités mais il s'agit bien d'aborder avec vous 10 thématiques qui m'ont spécialement intéressé et à propos desquelles je souhaite vous entretenir prioritairement.

Je n'ai nullement la prétention d'être exhaustif ni de porter le moindre jugement de valeur.

Je veux juste formuler quelques observations constructives et en ma qualité d'organe provincial, il me semblait naturel de m'exprimer dans cette enceinte devant le Collège et le Conseil provincial, les deux autres organes provinciaux.

J'exerce les fonctions de Gouverneur de la province de Liège depuis le 1^{er} octobre 2004. J'ai été nommé par le Gouvernement wallon, sur avis conforme du Conseil des Ministres fédéral.

Mon statut d'agent régional à statut spécifique m'impose un devoir de réserve mais me confère cette chance exceptionnelle d'être situé au carrefour des Institutions de notre pays puisque je suis à la fois doté de compétences fédérales, régionales et provinciales et que je suis en lien direct avec les Institutions fédérales, régionales, provinciales, communales, les CPAS, les zones de police, les services d'incendie, les zones de secours, les fabriques d'église.

A ce titre, je peux jouer un rôle d'interface, de facilitateur entre les différents niveaux de pouvoirs.

Ces fonctions, je les exerce en collaboration étroite avec mes Autorités de tutelle que sont les Ministres de l'Intérieur fédéral et des pouvoirs locaux du Gouvernement wallon, je l'exerce avec mes collègues Gouverneurs de ce pays et avec l'ensemble du personnel dont j'ai la responsabilité, à savoir à ce jour 99 agents, c'est-à-dire 41 fédéraux, 54 régionaux et 4 provinciaux.

Mes compétences s'exercent principalement dans trois secteurs d'activités : le protocole, en qualité de Commissaire des gouvernements et comme responsable de la coordination de la sécurité et du maintien de l'ordre public.

Au-delà des tâches légales et réglementaires, le Gouverneur s'efforce aussi de témoigner de toute sa disponibilité pour encourager les personnalités, les entreprises, les associations et les initiatives de nature à faire connaître et apprécier les hommes et les femmes ainsi que les Institutions de la province de Liège en Belgique et à l'étranger.

C'est dans ce contexte qu'il m'appartient d'exercer ce que d'aucun(s) ont appelé la magistrature d'influence qui, en fait, consiste à être attentif à ce qui m'est dit et à prodiguer parfois quelques modestes conseils.

C'est pour les mêmes raisons que, d'initiative propre ou sur instruction de mes Autorités de tutelle, j'exerce le rôle de facilitateur notamment et, en prenant quelques exemples, dans le cadre de l'adoption du plan de transport de la SNCB, d'établissement des lignes à haute tension de Fluxys ou lors de grands travaux routiers de la SOFICO, pour lesquels j'ai réuni souvent différentes parties concernées pour un sujet déterminé.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Chaque jour, je peux mesurer l'intérêt, la diversité et la complexité de mes tâches et à quel point aussi elles sont méconnues également. J'espère que cette Mercuriale permettra de combler quelque peu cette lacune.

Il est vrai que l'évolution a été considérable. Les fonctions et le statut du Gouverneur ont évolué en même temps que les Institutions de la Belgique, que la place des provinces au sein de celle-ci et que l'organisation des provinces elles-mêmes.

Commissaire du Gouvernement belge dans la province au temps de la loi du 30 avril 1836, le Gouverneur est à présent un agent de la Région. Depuis 2001, en effet, le droit provincial est devenu une matière régionale. Le Gouverneur a toutefois conservé d'autres appartenances puisque l'Etat et les Communautés ont la compétence de confier des missions aux provinces et que l'Etat tient tout spécialement à la fonction de gouverneur de province qu'il a d'ailleurs garanti expressément par l'article 6 de la loi spéciale de réformes institutionnelles.

En ce qui concerne la Province, peu de temps avant que je ne commence mon mandat, le Décret du 12 février 2004 portant organisation des provinces wallonnes, modifiait la position du Gouverneur par rapport à la Députation permanente, désormais appelée bien sûr Collège provincial. D'autres textes ont aussi profondément modifié depuis le rôle et le statut du Gouverneur. Ainsi en est-il d'une circulaire du Gouvernement wallon de 2006, d'un arrêté du Gouvernement wallon de 2008, et d'un décret de 2008 et j'en passe, il en est encore d'autres.

Les compétences provinciales des Gouverneurs sont aujourd'hui, il faut bien le dire, réduites.

Bien sûr, il assiste aux séances du Collège et du Conseil provincial. Je peux être entendu, la preuve. Je peux être interrogé. Le Gouverneur exerce la mission de Commissaire des Gouvernements sans voix consultative ni délibérative.

Dans les cas prévus par la loi pourtant, le Gouverneur conserve son rôle juridictionnel et c'est le cas notamment en matière de contentieux électoral et de validation de l'élection et du remplacement des élus et, dans ce cas, le Gouverneur est pleinement membre du Collège provincial avec voix délibérative.

Pour l'essentiel, on peut dire aujourd'hui que le Gouverneur est devenu essentiellement un partenaire des Autorités provinciales. Ils ont la même référence territoriale : la province. Ils ont souvent les mêmes lieux de travail, souvent du personnel commun et, évidemment, ils ont une longue tradition commune. Leurs compétences et leurs rôles sont différents, mais ils sont bien complémentaires.

Même si cela ne fut pas toujours facile, j'ose dire qu'aujourd'hui à Liège notre « cohabitation » est harmonieuse.

J'ai coutume de dire que j'exerce un métier complètement différent de mes prédécesseurs. Il m'appartient maintenant de vous en montrer tout l'intérêt.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

La première mission, ma première mission est d'ordre protocolaire.

Le Gouverneur est l'autorité responsable de l'accueil et de l'accompagnement des dignitaires, des ambassadeurs, des consuls, des délégations, des missions étrangères, des invités d'honneur, des chefs d'Etat ainsi que des Membres de la Famille royale.

Il accueille lors des visites d'Etat ou officielles, les Rois, Présidents et Autorités qui honorent la province de leur présence et ce, au nom des Autorités fédérale et régionale.

Il reçoit en visites de courtoisie et/ou officielles les ambassadeurs et personnalités de haut rang diplomatique accrédités auprès de Sa Majesté le Roi. Il entretient un lien régulier avec les membres du corps consulaire. Il y a aujourd'hui 42 consuls accrédités en province de Liège.

De plus, il participe aussi aux principales manifestations patriotiques et militaires : Fête nationale, Fête du Roi, remises de commandement et les fastes notamment.

Il remet, au nom du Roi, le titre de « Royal » aux sociétés et associations pour 50 années d'existence au moins, de fidèles et loyaux services. J'ai procédé à cet exercice 74 fois depuis le début de mon mandat.

Dans ce cadre, au cours de mes 10 années de fonction, j'ai eu l'honneur et le privilège d'accueillir pas moins de 126 fois les membres de la famille royale de Belgique sur le territoire de la province de Liège. Ces visites s'inscrivaient dans un contexte commémoratif, patriotique, social, culturel ou autre.

C'est ainsi que notamment dans le cadre de visites d'Etat ou officielles, avec Leurs Majestés le Roi et la Reine, j'ai reçu le Président de la République de Pologne, la Reine des Pays-Bas, le Grand-Duc de Luxembourg, le Président de la République de Hongrie et le Prince de Monaco.

Et les deux dernières années, faut-il le dire, ont été particulièrement riches en événements de cette nature puisque nous avons accueilli en visite de départ Leurs Altesses le Roi Albert II et la Reine Paola et salué la joyeuse entrée du Roi Philippe et de la Reine Mathilde tant à Liège qu'à Eupen.

J'imagine que chacun a encore en mémoire la journée du 4 août de cette année et la commémoration du 100^{ème} anniversaire du début de la guerre 1914-1918 où nous avons eu le redoutable privilège et l'immense honneur de recevoir simultanément pas moins de 28 Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que 62 ambassadeurs.

Au premier rang de tous ceux-ci, je ne puis manquer de souligner la présence de nos Souverains ainsi que celle du Roi d'Espagne, des Présidents français et allemand ainsi que celle du Duc et de la Duchesse de Cambridge.

Mais à côté de ces visites d'Etat, je rencontre et reçois régulièrement des ambassadeurs afin de tisser des liens entre la province de Liège et leur pays. Ces visites sont soit des visites

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

de courtoisie principalement au Palais provincial, soit des visites officielles qui se déroulent durant une journée sur le territoire de la province de Liège.

Tout au long de ces journées, je m'efforce de mettre en avant les atouts économiques, culturels et autres de la province de Liège en visitant notamment l'Université, le Port Autonome et Liege Airport ainsi que de nombreuses entreprises. Afin de combler au mieux les attentes de mes hôtes, j'effectue des recherches sur leur intérêt de venir en province de Liège.

Toutes visites confondues, j'ai rencontré 141 Ambassadeurs.

Par ailleurs, j'ai eu la chance avec d'autres, de me mobiliser dans le cadre de la candidature de Liège à l'exposition internationale que nous espérons organiser en 2017. En effet, le rôle du Gouverneur étant de promouvoir les atouts de Liège, je n'ai pas manqué de m'investir dans ce nouveau défi qui m'a permis de recevoir et de rendre visite à pas moins de 72 Ambassadeurs pour leur présenter notre projet.

Je ne peux détailler ici bien sûr les multiples autres prestations protocolaires que j'ai eu l'honneur d'accomplir mais je me dois cependant de souligner les milliers de prestations de serment de policiers, d'experts en calamités ou de membres de commissions médicales qui m'ont été données de recevoir, souvent en compagnie d'ailleurs du Député provincial - Président.

J'insiste sur le fait que toutes ces activités protocolaires, dont je ne vous ai rendu ici qu'un aperçu succinct, croyez le bien, imposent une implication personnelle du Gouverneur et de ses services mais aussi un important travail de préparation et de suivi.

Je pense cependant qu'elles ont tout leur intérêt dans la mesure où elles nous permettent chaque fois d'assurer la défense et la promotion de la province de Liège, en Belgique et à l'étranger, mais aussi de faire mieux connaître nos talents, nos savoir-faire ou encore le dynamisme et l'esprit d'ouverture de nos concitoyens. En fait, on est bien éloigné de l'esprit « petits fours et bling-bling » que certains voudraient y reconnaître !

C'est d'autant moins le cas que plusieurs obligations protocolaires se sont en fait avérées être de bien pénibles devoirs : je pense notamment aux drames qui ont secoué notre province ces dernières années et dont les victimes innocentes étaient souvent des enfants mais aussi des hommes des services de secours.

Quoi qu'il en soit ces tâches protocolaires m'ont enseigné l'humilité personnelle et la méfiance vis-à-vis de l'orgueil et de l'ambition.

Parce qu'en vérité, le Gouverneur y exerce pleinement une mission de services : au service du Roi et des Autorités fédérales et fédérées mais aussi au service de la province, de ses Institutions et de ses habitants.

La deuxième mission qu'il est donné d'accomplir en tant que Gouverneur est la mission de Commissaire des Gouvernements fédéral, régional et des Communautés française et germanophone.

La loi me confère un rôle important en matière de tutelle administrative sur différentes

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

entités locales – les communes, les zones de police, les CPAS, les fabriques d'églises, les services régionaux d'incendie et les pré-zones de secours opérationnelles mais aussi sur la province elle-même, puisqu'en ce qui la concerne je dois veiller à la légalité et à la conformité à l'intérêt général des actes du collège provincial et du conseil provincial. Tâche, je vous rassure tout de suite qui ne m'a vraiment pas beaucoup tracassée puisque je n'ai dû exercer aucun recours en la matière.

Ce rôle de tutelle, bien que relativement discret, occupe une place non négligeable dans l'ensemble des tâches qui me sont confiées et une partie conséquente de mes services fédéraux et régionaux y est affectée.

Soyons clairs, il s'agit dans tous les cas d'une tutelle de légalité et jamais d'opportunité. Il ne m'appartient en aucune manière d'intervenir sur des considérations et des choix politiques. Mon rôle est de veiller au respect des lois, des décrets et des arrêtés.

Bien qu'ayant toujours mis en avant la tutelle préventive, consistant en une bonne information et un dialogue constant entre mes services et ceux des entités locales, il arrive bien entendu qu'un budget de zone de police ou qu'une nomination d'officier dans un service d'incendie soit non-approuvé voire qu'un marché public d'un CPAS soit annulé. Même si ces types d'actes ne représentent que la portion réduite de l'ensemble de mes arrêtés de tutelle, ce sont souvent ceux dont on entend le plus souvent parler !

Au fil des ans, certaines tutelles ont disparu, certaines sont restées inchangées, d'autres encore ont été profondément modifiées. Si cette matière paraît quelque peu obscure aux yeux d'aucuns, dans bien des aspects, elle n'en demeure pas moins essentielle dans une optique de respect de la législation, de bonne gouvernance et de saine gestion des deniers publics.

En ce qui concerne les communes, le code de la démocratie locale et de la décentralisation me confiait le devoir de prendre un recours de légalité auprès du gouvernement wallon en deux circonstances : si le collège provincial violait la loi en approuvant ou refusant d'approuver une décision communale soumise à sa tutelle spéciale d'approbation, ou s'il ne s'était pas prononcé sur une décision communale qui elle violait la loi.

Ce recours, qui était suspensif, a disparu depuis le 1^{er} juin 2013 dans la mesure où la compétence du collège provincial sur les actes des communes a elle-même été supprimée et confiée au gouvernement wallon.

Au niveau de ma tutelle sur les 20 zones de police que compte notre province, aucune modification de mon rôle n'a été réalisée. Par contre, l'existence d'une double tutelle – fédérale et régionale – concernant l'approbation des comptes, des budgets, des modifications budgétaires et des cadres administratifs et opérationnels n'a jamais vraiment rendu la tâche aisée ni, je dois bien en convenir, toujours compréhensible pour les zones.

En effet, il me faut toujours veiller à l'équilibre et à la cohérence des décisions que je prends en ma qualité de Gouverneur mais il m'arrive de devoir prendre des décisions différentes sur une même délibération, étant donné que je dois veiller au respect de législations différentes : la loi sur la police intégrée et les dispositions en découlant au niveau

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

fédéral, la loi et l'intérêt général et régional au niveau régional.

La tutelle du Gouverneur relative aux CPAS avait connu un premier changement en 1995, puisque les 9 centres germanophones sont passés dans le champ de compétences du gouvernement de la Communauté germanophone.

Le rôle tutélaire du Gouverneur en ce qui concerne les 75 CPAS francophones de la province a quant à lui été modifié en octobre 2011 et en janvier 2014.

En effet, le Gouvernement wallon a fortement réduit le nombre d'actes obligatoirement transmissibles au Gouverneur pour l'exercice de la tutelle générale, passant de 22 types d'actes touchant à la gestion quotidienne des CPAS à seulement trois.

Ensuite, c'est le décret de 2014 modifiant certaines dispositions de la loi de 1976, organique des CPAS, qui a induit des changements profonds en la matière. La volonté du Gouvernement a été, selon le Ministre des pouvoirs locaux, de répondre à un besoin de modernisation, de simplification, d'efficacité et d'harmonisation en matière de tutelle administrative.

Si à l'heure actuelle, la tutelle du Gouverneur sur les quelques 500 établissements chargés de la gestion du temporel des cultes – essentiellement des fabriques d'église – consiste en une tutelle d'annulation ou de suspension des actes par lesquels un de ces établissements sort de ses attributions, viole la loi ou blesse l'intérêt général mais aussi sur ceux concernant les marchés publics, nous sommes aujourd'hui à l'aube d'une réforme induite par décret de 2014 et qui prendra effet dès le 1^{er} janvier prochain.

Ainsi, comme en matière de tutelle sur les CPAS, l'ensemble de la tutelle générale et de la tutelle de recours sur les Fabriques d'église seront recentrées sur le Gouverneur.

Enfin, en matière d'incendie, les missions de tutelle du Gouverneur vont subir d'importantes modifications lors de l'entrée en vigueur de la loi du 15 mai 2007. Jusqu'ici, cette tutelle portait essentiellement sur les règlements organiques des services d'incendie et sur le recrutement, la promotion et le régime disciplinaire des officiers.

Avec la réforme de la sécurité civile, les missions de tutelle du gouverneur vont se rapprocher de la tutelle exercée sur les zones de police.

Mon rôle de commissaire des gouvernements est cependant loin de s'arrêter à ces missions de tutelle. En effet, différentes législations fédérales et régionales me confèrent des rôles divers dans des matières plus que variées.

Ainsi, avec ma casquette d'agent fédéral, j'instruis les demandes d'indemnisation introduites par des citoyens sinistrés lors de phénomènes météorologiques reconnus comme calamités publiques par l'Etat... mais cette matière nommée « les calamités » va être régionalisée à la suite de la 6^{ème} réforme de l'Etat, après avoir subi une première refonte des procédures en 2005. En effet, les assurances doivent maintenant être consultées, avant le Gouverneur.

D'autre part, j'ai exercé un rôle d'agent électoral sur instructions des Ministres, Ministre

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

fédéral de l'Intérieur ou Ministre régional des pouvoirs locaux, lors des 6 scrutins qui se sont déroulés depuis 2004, c'est-à-dire en 2006, 2007, 2009, 2010, 2012 et 2014. Avec ma casquette régionale, je suis l'autorité administrative et fonctionnelle des 27 receveurs régionaux chargés de la comptabilité de certaines entités locales dans notre province.

Et puis pour le reste, il serait fastidieux d'énoncer toutes les autres missions qui sont confiées aux Gouverneurs en qualité de commissaire des gouvernements.

La troisième mission des Gouverneurs est en fait d'être responsable du maintien de l'ordre public sur son territoire, mais il a également la charge de la coordination de la sécurité. Ses prérogatives vont de la prévention à la gestion, sur un modèle de concertation et de coordination, dès lors qu'une situation d'urgence nécessite la collaboration de plusieurs disciplines.

Pratiquement, le Gouverneur, dans le cadre de ses attributions, veille à la bonne coopération entre les différents services de police ; il favorise la concertation entre les autorités administratives et judiciaires et les services concernés dans la lutte contre les phénomènes criminogènes. Il élabore les plans provinciaux d'urgence et d'intervention et coordonne les secours en cas de catastrophe et ou de sinistre majeur. Il peut être appelé à fixer des dispositifs de prévention pour des événements importants impliquant de grands rassemblements. En matière de police administrative spéciale, il exerce des compétences particulières dans des matières telles que notamment les armes et la sécurité routière.

Une fois encore dans cette matière, le Gouverneur est à la « croisée des chemins » de divers partenaires : les Polices, les Services d'Incendie, l'Aide Médicale Urgente, la Protection Civile, la Défense... Il représente une pierre angulaire entre des organisations aux compétences spécifiques et aux outils différenciés.

Ces dix dernières années, la sécurité est devenue un axe prioritaire des Autorités politiques.

Notre société a évolué, les valeurs se sont transformées et une nouvelle vision de la sécurité est apparue basée sur la prise en charge par la communauté, sur la concertation, sur l'interdisciplinarité et sur le décloisonnement des services.

Des évolutions légales et réglementaires très nombreuses et très importantes sont intervenues. C'est ainsi que : je n'avais pas encore entamé mon mandat qu'en 2002 naissait la Police intégrée structurée à 2 niveaux dans le cadre de la réforme des polices, qu'en juillet 2004, la catastrophe de Ghislengien entraînait dans le cadre de l'Arrêté de février 2006 une modification fondamentale des structures belges de la planification d'urgence.

La tuerie d'Anvers en 2006 provoquait le vote de la nouvelle loi sur les armes de juin 2006. La volonté de réaliser des économies d'échelle et d'apporter une meilleure protection incendie aux citoyens a justifié l'adoption de la loi de mai 2007 portant réforme de la sécurité civile.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Afin d'améliorer la communication interdisciplinaire, notamment en situation de crise, le législateur a amélioré en 2005 la loi sur les radiocommunications des services de secours et de sécurité mettant en place le réseau ASTRID. Aujourd'hui d'ailleurs la couverture est quasi opérationnelle sur tout le territoire provincial, le futur Centre 112 est en projet de construction sur le site de la police fédérale à Vottem et le Centre d'Information et de la Communication à Saint-Léonard a été inauguré en mai 2008.

Dans nos prisons, la loi de principes, adoptée en 2005, a défini un cadre législatif nouveau à la détention.

Les lois de décembre 2013 portant sur la réforme judiciaire et de mars 2014 portant les mesures d'optimisation des services de police feront date. Outre les problèmes de réorganisation qu'elles entraînent, notamment par la refonte du territoire provincial en deux arrondissements à Liège et à Eupen, elles se conjuguent avec une optimisation de la Police fédérale qui ne va pas, faut-il le dire, sans engendrer quelques difficultés de mise en œuvre.

Tous ces textes légaux nouveaux, depuis 2004 je vous rappelle, ont bien évidemment eu un impact fondamental sur l'activité des Gouverneurs. Je vais à essayer de vous le démontrer mais avant cela j'aimerais mettre l'accent sur quatre grands principes qui m'ont accompagné tout au long de ce parcours.

Tout d'abord ma volonté d'agir dans un contexte de sécurité toujours plus intégrée. Travailler de façon multidisciplinaire et transversale en privilégiant le service au citoyen et l'appui aux services opérationnels. C'est ainsi – et c'est une première en Belgique – que les premiers plans intégrés de sécurité et de communication pour toutes les Autorités et disciplines ont vu le jour à Liège d'abord pour les Special Olympics, ensuite pour le Grand départ du Tour de France en 2012, enfin les Grands Prix de Formule I ou encore bien sûr pour la commémoration 14-18 du 4 août dernier.

Deuxième principe, j'ai toujours été particulièrement attentif à la formation et ma collaboration avec les services provinciaux est fondamentale. C'est ainsi que mes services participent à la formation des cadres policiers en matière de législation sur les armes à l'Ecole de police, qu'ils prodiguent des formations aux fonctionnaires de communication au sein de l'Ecole des Sciences administratives ainsi qu'aux pompiers à l'Ecole du Feu. Nous venons aussi d'initier des exercices multidisciplinaires – appelés CRISEX INTER – en partenariat avec 4 écoles provinciales.

Troisième principe. J'ai toujours été soucieux également de développer les collaborations transfrontalières au sein de l'Eurégio Meuse Rhin.

Nous avons notamment piloté 3 projets Interreg :EMRIC et EMRIC + ont eu pour cadre la collaboration en matière de sécurité civile et de communication. Ces deux projets, outre le développement de synergies entre les régions concernées, nous ont permis de nous équiper d'un call center performant et informatisé ainsi que de la plateforme de communication interne OSR, outil informatique mis à disposition des communes et des services de secours et de sécurité de la province.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

EMROD, 3^{ème} projet, observatoire de la délinquance en Eurégio Meuse-Rhin – est une plateforme de concertation et d'étude sur les principaux phénomènes criminels transfrontaliers. Si l'origine du projet cadrait, au départ, avec la problématique du trafic de stupéfiants et plus largement la toxicomanie, son développement s'est orienté vers d'autres axes et a permis la réalisation d'une étude eurégionale sur le sentiment d'insécurité, les vols de métaux, la techno-prévention, les vols dans les habitations... Ce projet et je crois que nous devons en être fiers ensemble parce que la Province y a beaucoup collaboré, est unique en Europe et il se caractérise vraiment par sa plus-value scientifique.

Enfin et c'est le 4^{ème} principe, j'ai largement utilisé les outils que la loi mettait à ma disposition pour favoriser la coopération provinciale à savoir : la Concertation provinciale de sécurité et la Commission provinciale de prévention de la criminalité.

Différentes thématiques sont abordées en Concertation Provinciale de Sécurité – en fonction des priorités du moment. Dans le cadre de cette Concertation, des accords et décisions ont abouti à la signature de protocoles concernant la gestion des courses cyclistes, la gestion des grèves dans les prisons, les évènements majeurs sur autoroutes... La régulation des randonnées cyclo-touristes y a également été abordée et m'a conduit à rédiger un arrêté de Police en 2011 règlementant l'organisation des randonnées cyclo-touristiques dans notre province.

La Concertation Provinciale de sécurité a également permis la gestion de plusieurs manifestations d'agriculteurs qui utilisaient des autoroutes, d'intervenir aussi pour la négociation et la facilitation pour la mise en œuvre d'un Centre de Commandement intégré au circuit de Francorchamps, la gestion de mouvements sociaux, souvenez-vous chez TECTEO et ARCELOR, la gestion de problématiques locales d'accueil des gens du voyage, l'accompagnement et la présidence des réflexions sur l'accidentologie et les structures des grands axes routiers notamment Tranchée de Cheratte.

Quant à la Commission Provinciale de Prévention de la Criminalité, ses différentes activités ont permis la mise en œuvre de différents projets de prévention, des colloques ou des conférences sur diverses thématiques de sécurité, telles que le radicalisme, la cybercriminalité, la sécurité routière, la délinquance juvénile ou la violence dans le football.

La Commission a également fait naître une table ronde techno-prévention qui maintenant fonctionne en routine et qui représente une plus-value indéniable auprès des partenaires locaux, pour lutter contre les vols dans les habitations.

Cette commission a su trouver sa place dans le paysage provincial et créer des outils appréciables que je ne cesse de soutenir. Cependant, pour permettre à la Commission de produire de nouveaux fruits, et à destination d'un public de partenaires plus large, j'ai décidé de lui donner un souffle nouveau, en l'élargissant notamment à d'autres acteurs de prévention en province de Liège et notamment l'institution provincial, je ne doute pas que la Députée en charge des services sociaux sera là aussi très active.

Quatre axes de travail seront développés, en collaboration avec l'Université de Liège : la radicalisation, la criminalité informatique, les incivilités, la collaboration interdisciplinaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Les sujets évoqués viennent évidemment avec l'actualité de ces derniers jours particulièrement à l'esprit et montrent vraiment leur opportunité.

Mais, Mesdames et Messieurs, ces principes rappelés, venons-en maintenant, si vous le voulez bien, à évoquer les principaux changements législatifs intervenus ces 10 dernières années dans 4 des matières principales qu'il m'est amené de gérer.

Je parlerai successivement des armes, de la planification d'urgence, de la sécurité civile et des prisons.

En 2004, le service des armes était un petit service qui enregistrait une moyenne de 1500 pièces entrantes par année. Il s'agissait de traiter les dossiers d'agrément, de retrait, de permis de port d'armes, de cartes européennes, de dépôt d'armes, et d'autorisations de détention pour les armes dites de guerre.

En 2006, le 9 juin 2006 marque l'entrée en vigueur de la loi sur les armes, remplaçant la loi de 1933 qui avait elle-même été modifiée en 1991. Cette loi, il faut bien le dire, est votée à la hâte, laissant voir le jour à un projet qui bien sûr existait depuis des années et qui devait pourtant encore faire l'objet de discussions et d'adaptations.

Mais, en mai 2006, à Anvers, un jeune homme va acheter une arme de chasse qui lui est fournie sur simple présentation de sa carte d'identité. Il va sans hésiter et bien évidemment sans raison tuer une nounou et l'enfant qu'elle gardait. L'émotion est immense. La population s'émeut de voir à quel point il est facile de se procurer légalement une arme. Un projet de loi existait. Il est voté à l'unanimité moins deux abstentions.

La loi paraît telle quelle mais il faut bien le dire dans une grande improvisation. Les services du Gouverneur doivent s'organiser, tout comme les services de police. En province de Liège, écoutez bien, il s'agissait du jour au lendemain de traiter les dossiers de 38.000 détenteurs d'armes connus au registre central des armes, détenant environ 80.000 armes enregistrées.

Nous passons donc brutalement d'une moyenne de 1.500 pièces entrantes par an à des pics de 1.000 par jour. Nous manquons de personnel, de bureaux, d'ordinateurs, de tout... et pourtant il a fallu faire face.

Parmi les difficultés rencontrées, il fallait faire comprendre que toutes les armes étaient désormais soumises à autorisation et que chacun avait obligation de déclarer toutes ses armes.

Cela signifiait également que les armes qui étaient en vente libre auparavant devenaient maintenant soumises à autorisation et que toutes les armes déjà détenues, quelles qu'elles soient, devaient être déclarées au cours d'une période transitoire dont le terme a été modifié à deux reprises, ce qui a induit les particuliers en erreur, et leur a laissé penser que ça pourrait encore être modifié. Le terme définitif a été fixé en fin de compte au 31 octobre 2008.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Un des problèmes principaux rencontrés quant à l'application de la loi dès son entrée en vigueur, c'est que pour pouvoir détenir une arme, il fallait pouvoir invoquer un motif légitime et le prouver. Nous avons dès lors été confrontés à des milliers de personnes qui détenaient des armes depuis des années, à des personnes âgées qui avaient un « trophée de guerre », à des personnes qui avaient investi dans les armes et qui, du jour au lendemain, devaient s'en séparer, car elles ne pouvaient invoquer le motif exigé. Le marché des armes s'est effondré et les armes ont perdu tellement de leur valeur que les détenteurs n'ont parfois pas eu d'autres choix que les abandonner pour destruction.

La Cour constitutionnelle a pourtant reconnu la possibilité de conserver des armes dans son patrimoine, à l'exclusion de munitions. Mais cette décision est intervenue plus d'un an et demi après l'entrée en vigueur de la loi et il y a eu des milliers d'armes détruites et bien évidemment les particuliers se sont sentis trompés. Mes services ont dû souffrir le légitime courroux des nombreuses personnes lésées.

Mais en fait, le législateur a voulu un meilleur contrôle en matière d'armes à feu et sur ce point il faut convenir que des progrès ont été accomplis. Cette loi a été l'occasion d'effectuer de nombreuses nouvelles enquêtes dont certaines ont abouti sur un arrêté de retrait du droit de détenir des armes, toujours en tenant compte du risque potentiel pour l'ordre public ou la sécurité publique. A l'heure actuelle, nous avons une moyenne d'une centaine de dossiers de retrait par an.

Une autre grande nouveauté est le fait que tous les détenteurs d'armes doivent faire l'objet d'un contrôle tous les cinq ans ; ce qui permet d'avoir un regard actualisé en la matière, tout en augmentant la charge de travail.

Pour effectuer ce travail, je bénéficie d'un service qui présente plus d'une caractéristique intéressante : d'abord, il s'agit d'un service public réellement au service du public. En outre, il s'agit d'une administration, ça c'est compliqué aussi, du SPF Intérieur placée sous l'autorité fonctionnelle du Gouverneur agent régional, alors que la matière relève de l'administration fédérale de la Justice, qui n'intervient en aucune manière que ce soit en personnel ou budgétaire, pire ou plus extraordinaire, les recettes engendrées par les permis sont reversées au SPF Justice. C'est encore un des paradoxes auxquels nous sommes confrontés !

L'actualité, au travers d'événements dramatiques tels l'explosion de la rue Léopold, l'accident ferroviaire de Buizingen, la tempête du Pukkelpop, la fusillade de la place Saint-Lambert, démontre à souhait la récurrence des situations d'urgence rappelant à chacun l'importance du sujet et les responsabilités des édiles locaux !

L'explosion dramatique de Ghislenghien survenue le 30 juillet 2004, deux mois avant mon entrée en fonction, et bien cette explosion est à l'origine de la remise en question de la législation relative à la planification d'urgence et à la gestion de crise.

La loi de 1963 sur la protection civile, était devenue obsolète et nécessitait une réforme urgente et attendue. L'arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention est alors sorti des tiroirs et depuis lors a été complété par 5 circulaires

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

ministérielles.

Le rôle, l'utilité mais aussi la responsabilité que peuvent et doivent endosser les Gouverneurs dans cette matière sont essentiels tant au niveau de la préparation, qu'en termes de coordination stratégique le jour d'une crise.

La mise en place d'une cellule de sécurité multidisciplinaire et la désignation d'un fonctionnaire en charge de la planification d'urgence doivent permettre de rencontrer de multiples missions : analyse des risques, élaboration des plans d'urgence, organisation d'exercices et information à la population.

Mais déjà fin 2010, j'ai pu déclarer la province de Liège comme étant dotée de ses 84 plans généraux communaux, ce qui était une première en Belgique. Le Plan provincial a quant à lui été approuvé par la Ministre de l'Intérieur le 29 mars 2010.

Par ailleurs, grâce à une politique volontariste, mon service Planification d'Urgence a élaboré et actualise en continu de nombreux Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention relatifs à des risques localisés tels les entreprises nucléaires, les entreprises Seveso, Liege Airport, la ligne de Train à Grande Vitesse, le circuit de Spa Francorchamps, la réserve naturelle des Hautes Fagnes, ...

Il va de soi que le respect des législations Seveso et nucléaire implique un travail gigantesque qui a été accompli et reconnu par le niveau fédéral puisque notamment la nouvelle version du plan nucléaire fut approuvée le 04 octobre 2013.

Au cœur de ces travaux, je tiens surtout à rendre hommage aux pompiers, à l'aide médicale urgente soutenue par l'Inspecteur d'hygiène, à la police intégrée et à la protection civile qui nourrissent de leurs hautes qualifications nos devoirs et missions devenant de la sorte les partenaires et acteurs privilégiés du Gouverneur.

Je tiens encore à souligner l'évolution extrêmement positive des contacts noués avec la Défense qui, dans le cadre de l'Aide à la Nation, grâce à l'échange d'informations et aux liens entretenus par et avec le Commandement militaire de la province, est devenue avec un effectif de 3.000 personnes réparties sur 7 localisations en province de Liège, un autre partenaire essentiel et incontournable, actif en planification d'urgence et en support en gestion de crise.

L'Arrêté royal de 2006 relatif à la planification d'urgence a consacré une nouvelle discipline, la communication de crise : il revient au Gouverneur d'alerter et d'informer la population en cas de catastrophe.

J'ai voulu que ces missions soient rencontrées au sein d'une stratégie de communication de crise s'appuyant sur des outils adéquats et modernes : site web, médias sociaux, call-center, outils d'alerte à la population par sms. Cette approche basée sur une expertise et une expérience reconnues dans et au-delà de la province de Liège, contribue largement au partage de cette culture du risque qui se doit d'être multidisciplinaire.

De plus, afin que le plan d'urgence quitte les sphères théoriques pour devenir un

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

véritable outil de gestion de crise, mes services organisent, avec le concours de différentes disciplines de secours, des exercices de grande ampleur sur des sites à risque et proposent en parallèle une formule d'exercice « clé sur porte » aux Bourgmestres désireux de se mettre en situation. Déjà une vingtaine d'entre eux ont été partie prenante.

La masse de données ne cessant de croître, les technologies doivent être adaptées pour mettre à disposition des différents acteurs responsables des informations complètes et à jour, en tout temps. Dans la perspective de se positionner à la pointe en matière de planification d'urgence, j'ai choisi d'adhérer au portail de sécurité provincial - OSR, fruit d'un travail de plusieurs années porté au sein du projet EMRIC.

La meilleure catastrophe est évidemment celle qui n'arrive jamais... La province de Liège a pourtant dû faire face à celles qui se sont produites sur son territoire durant ces dix dernières années... Je cite ici les situations ayant mené au déclenchement d'une phase provinciale : un incendie chez Chimac Agriphar (en février 2005), des feux de Fagnes (en octobre 2005 et avril 2011), des inondations (en juillet 2008), des intempéries neigeuses (en décembre 2010).

Le chemin à parcourir est encore long... car la démarche n'est jamais achevée tant les risques évoluent et les ressources humaines et matérielles changent.

Longtemps, nous avons été fixés sur le monde de l'urgence : un accident spécifique, soudain, imprévisible, éclatant en un lieu précis et posant des problèmes connus pour lesquels on disposait de spécialistes repérés et de réponses adéquates.

Mais, les situations d'urgence ont-elles aussi une forte tendance à se modifier, à se complexifier, parfois même à être annoncées, comme c'est le cas du possible délestage électrique. Les phénomènes naturels tels les inondations, les particules fines, l'ozone, les tempêtes constituent des crises typiquement articulées en cascade dans lesquelles tout devient interdépendant.

Les matières qui relèvent du niveau régional, lorsqu'elles mutent en situation d'urgence, se voient gérées par une législation fédérale, ce qui impose bien sûr un dialogue ouvert et une collaboration accrue entre décideurs qui doivent se positionner dans la plus grande instabilité tant l'inconnu est au centre de l'expertise.

Le Centre Régional de Crise Wallon joue à cet égard un rôle clé. D'interface avec l'institution régionale, il est devenu, grâce à un travail de qualité, le partenaire régional des Gouverneurs. Facilitateur, créatif et particulièrement impliqué en planification d'urgence, il offre des moyens et solutions techniques aux Gouverneurs, autant qu'il contribue à un travail d'analyse et de fond.

Les différents acteurs de la planification d'urgence se doivent tous de s'adapter, d'ouvrir leur champ de vision et de faire preuve de la plus grande flexibilité dans l'action. Les structures et modes de gestion des situations d'urgence sont elles-mêmes à adapter. La frontière entre phases communale et provinciale devient extrêmement ténue.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

On le voit, des mutations d'importance sont en cours et le management classique est souvent pris à contre-pied. Mes services et moi-même nous inscrivons résolument dans ces changements tout en restant extrêmement attentifs au respect des dispositions légales.

Il est clair en effet que la complexité technologique, industrielle, écologique et sociale croissante mènera encore les Bourgmestres et Gouverneurs devant des défis toujours plus grands et mettra à l'épreuve leurs capacités d'organisation et de prévention. Le risque est une réalité, il faut se donner les moyens d'y faire face.

Dans ce contexte évolutif par essence, il faut aussi être conscient que la culture de la situation d'urgence passe aussi par l'humilité que doivent avoir les acteurs de la sécurité. La situation d'urgence qu'ils ont connue il y a 6 mois, un an, ... n'aura peut-être rien à voir avec celle qu'ils connaîtront demain.

Dès lors, cent fois sur le métier, il faut remettre l'ouvrage. Encore faut-il bien sûr que les pouvoirs locaux se dotent des moyens suffisants pour assumer pleinement cette responsabilité essentielle et donner à la sécurité du citoyen sa juste place.

« Il y a urgence chez moi à densifier l'existant parce que je pense qu'il n'y a qu'une vie, il n'y en aura pas deux », disait Amin Maalouf. Profitons donc de l'instant présent pour préparer, toutes disciplines confondues, l'urgence de demain.

La matière de la sécurité civile qui concerne nos services d'incendie et la protection civile se trouve actuellement à la croisée des chemins. Elle continue à être principalement régie par la loi du 31 décembre 1963, mais certaines dispositions de la loi du 15 mai 2007 sont également entrées en vigueur : aide adéquate la plus rapide, délimitation des zones de secours, personnalité juridique des pré-zones de secours et dotation fédérale notamment.

Ces deux législations continueront à coexister jusqu'à l'entrée en vigueur complète de la loi de réforme de la sécurité civile. Même si, vous entendez bien la loi date de 2007, dès à présent 2 lois modificatives, 33 arrêtés royaux et 11 circulaires ministérielles sont déjà sortis, un certain nombre de textes légaux doivent encore être publiés : statut des pompiers, règles d'inventaires, conventions de partenariat avec les provinces, etc.... et surtout le niveau fédéral doit encore confirmer sa volonté de dégager les moyens nécessaires pour arriver au fameux ratio de financement à raison de 50/50 avec les communes, tout à fait défavorable aux communes car il est actuellement de 10/90.

La réforme de la sécurité civile a connu un coup d'accélérateur assez conséquent ces dernières années. Une masse de travail considérable a d'ores et déjà été accomplie aussi bien par le SPF Intérieur que par les prézones. Le Gouvernement fédéral a aussi dégagé ou promis de dégager des moyens importants, soit 128.000.000 € supplémentaires à terme en 2018. Le passage en zone pourrait s'opérer à partir du 1^{er} janvier 2015 et sera obligatoire au 1^{er} janvier 2016, pour autant que le futur gouvernement fédéral adopte la même ligne de conduite que son prédécesseur.

C'est dans ce contexte particulier que j'ai entrepris la visite des zones de secours lors du premier semestre 2014.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

En synthèse, les 6 zones de secours qui couvrent notre province occupent 1.818 pompiers, dont 92 officiers et 1.171 volontaires. Il y a toutefois certains professionnels qui sont également volontaires dans d'autres services.

Les pompiers de notre province ont à leur disposition 367 véhicules répartis au sein de 24 services d'incendie et de 31 casernes. Il est évident qu'un tel niveau de personnel et d'équipement a bien entendu un coût qui se chiffre au vu des comptes 2013 à 58.556.539,21 €, soit une moyenne de 54 € par habitant.

Nous avons pu constater que le processus d'intégration est en bonne voie. Au niveau opérationnel, les zones sont prêtes même si un certain nombre de points restent à finaliser. Par contre, les zones ont encore beaucoup de travail au niveau administratif et financier. Malgré cela, des défis considérables attendent encore les zones de secours du pays et de la province.

En effet, si les prézones ont pu identifier leurs moyens, leurs forces, leurs faiblesses ainsi que les risques à couvrir, elles doivent encore faire face à différents obstacles majeurs.

Comme tous les textes légaux n'ont pas encore été publiés, il reste encore des incertitudes quant à l'organisation, au fonctionnement et au financement des nouvelles zones de secours. Les pompiers n'ont pas encore une idée précise de leur nouveau statut, de ses implications et des surcoûts de celui-ci dans le chef des communes.

Vu les mesures transitoires prévues à l'heure actuelle, certains pompiers risquent de voir leur carrière bouleversée ou bloquée par, notamment, la suppression de certains grades et les nouvelles exigences en matière de diplôme.

Les zones donc vont devoir analyser les taux de couverture de leur secteur et peut-être devoir prendre des décisions désagréables, mutualiser et spécialiser davantage leur personnel et leur matériel. Elles seront donc immanquablement confrontées à un phénomène de résistance au changement sûrement plus important d'ailleurs dans les petites casernes volontaires. Cependant, cette situation leur permettra *in fine* d'optimiser le caractère opérationnel de leur activité et de réaliser les fameuses économies d'échelle si chères à la réforme de la sécurité civile.

Tout en continuant à assumer les « charges du passé », les communes devront s'entendre sur le financement des nouvelles zones de secours en parvenant aussi à identifier les coûts cachés actuels des services d'incendie. Elles devront transférer à la zone du matériel et des infrastructures, mais surtout du personnel. Elles devront gérer les zones en « bon père de famille » afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat au citoyen pour un coût raisonnable et supportable.

En plus de leur activité opérationnelle qui doit rester primordiale, les zones vont donc devoir faire le choix d'une organisation administrative qui sera soit complète soit limitée.

Dans le premier cas de figure, elles devront développer tous les services de support

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

administratif et logistique nécessaires à la vie d'une entité juridique administrative tout en faisant attention à ne pas devenir des mastodontes générateurs de coûts.

Dans une seconde vision, les zones seraient amenées à développer des synergies avec les entités qui les entourent : les communes, les zones de police, les autres zones mais, aussi la Province et pourquoi pas le secteur privé. Les décideurs politiques vont devoir, à brève échéance, définir l'avenir de leur zone.

Si des collaborations existent déjà entre les communes, les services d'incendies, les pré-zones, mais également avec la Protection civile, les zones seront immanquablement amenées à les intensifier et à les redéfinir en y intégrant peut-être de nouveaux acteurs.

La Province précisément, dans son rôle d'amie des communes et dans son approche de la supracommunalité, a l'opportunité de devenir un acteur incontournable d'un secteur qu'elle soutient depuis de nombreuses années déjà.

En effet, la Province forme nos pompiers au sein de l'Ecole du feu et encourage les vocations grâce à l'Ecole des cadets. Elle continue d'ailleurs à développer ces magnifiques outils en construisant un nouveau centre d'entraînement à Amay.

Durant de nombreuses années, la Province a également soutenu nos services d'incendie par l'achat de matériel spécifique pour un montant de 9.251.688,01 € entre 2003 et 2008 et ce, dans le cadre des contrats de partenariat conclus avec la Wallonie.

Actuellement, la Province a décidé de continuer à soutenir les communes et les zones, d'une part, en mettant en place un mécanisme d'avance de trésorerie dans le cadre de la régularisation des « charges du passé » qui mettent à mal les finances de nombreuses communes pour un montant total de plus de 8.000.000 € et, d'autre part, en lançant une réflexion globale sur les zones et les opportunités d'économie à réaliser via l'étude COMASE.

Cette initiative ne restera probablement pas sans lendemain car la Province a l'ambition de la prolonger par différents projets de synergies et de rapprochements qui devraient voir le jour dans le cadre de Liège Europe Métropole.

Enfin, un arrêté royal sur les conventions de partenariat entre les provinces et les zones de secours devrait sortir prochainement et permettre d'y voir plus clair en ce domaine.

En ce qui concerne la formation des pompiers, la volonté de la réforme est de la renforcer. Dans ce cadre, il m'apparaît toutefois nécessaire de veiller à ne pas exagérer les temps d'indisponibilité opérationnelle de nos pompiers et d'également permettre aux pompiers germanophones de suivre adéquatement et dans un délai raisonnable leur cursus en langue allemande.

Enfin et comme je l'ai déjà évoqué, les missions de tutelle des Gouverneurs vont subir d'importantes modifications lors de l'entrée en vigueur de la loi du 15 mai 2007. Ces missions vont être plus étendues et renforcées.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Nous nous situons donc à l'aube d'un bouleversement important et nécessaire de la sécurité civile. Nous devons nous y préparer au mieux et tout mettre en œuvre pour guider les pouvoirs locaux dans la voie de l'efficacité et du service qualitatif au citoyen. Pour permettre la réalisation des objectifs premiers de la réforme, il m'apparaît certain que les zones vont devoir, à brève échéance, développer de nouvelles et importantes synergies ainsi que de plus grandes mutualisations. En ces temps difficiles pour les finances communales, l'aide provinciale n'en sera que plus incontournable et devrait permettre de franchir le cap du 1^{er} janvier 2015 plus aisément.

L'article 611, al. 3 du Code d'instruction criminelle stipule que « *Le Gouverneur est tenu de visiter, au moins une fois par an, toutes les maisons d'arrêt près les cours d'assises et toutes les prisons et tous les prisonniers de la province.* »

Avant 2004, cette disposition était généralement soit déléguée par le Gouverneur au Commissaire d'arrondissement, soit simplement « tombée en désuétude », avec pour argument que d'autres dispositions ultérieures avaient créé d'autres formes d'inspection des prisons et, dans un certain nombre de provinces, cette disposition du Code d'instruction criminelle était dès lors considérée comme obsolète.

Dès mon entrée en fonction en 2004, j'ai pris pour option d'exercer pleinement cette mission dévolue par la loi en lui donnant une ampleur probablement inégalée depuis l'insertion de cette disposition dans le code.

J'ai effectué chaque année la visite des établissements pénitentiaires de la province : Verviers jusqu'en 2012, Lantin, Huy, Marneffe et Paifve, en m'entourant des différentes autorités compétentes en la matière, autorités administratives, policières et judiciaires, et des services de secours. J'ai également pu y associer les services des Affaires sociales de la Province. Je n'ai pas manqué non plus de rencontrer les Membres des Commissions de surveillance, les Associations du personnel et les Conseillers philosophiques.

Chaque année j'invite les chefs d'établissement à m'adresser un certain nombre de renseignements utiles à ma visite, à savoir : le nombre de détenus, les capacités de l'établissement, les nationalités, la dangerosité, l'évolution du nombre de personnel, de jours d'absence, de jours de grève et aussi les travaux d'infrastructure réalisés et projetés.

En synthèse, les différents points de mes rapports de visites sont examinés avec tous les interlocuteurs et les thèmes les plus marquants sont approfondis et repris au procès-verbal des visites. Celui-ci est adressé par mes soins aux Ministres de la Justice, de l'Intérieur et au Ministre en charge de la Régie des Bâtiments.

Compte tenu de leur caractère spécifique, l'Etablissement de défense sociale de Paifve et le Centre pénitentiaire école de Marneffe font évidemment l'objet d'un examen différent de ceux réalisés pour les prisons de Huy et de Lantin.

La loi de principes publiée au Moniteur belge le 1^{er} février 2005 définit un cadre législatif clair à la détention et a pour but de réduire les effets néfastes de l'enfermement et de privilégier la réinsertion. De nombreux articles ne sont toujours pas appliqués. Cette loi

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

rappelle que « *le caractère punitif de la peine privative de liberté se traduit exclusivement par la perte totale ou partielle de liberté de mouvement et que les restrictions à la liberté qui y sont liées de manière indissociable* ».

Le détenu est privé de sa liberté mais conserve tous ses autres droits au même titre que tout citoyen. Cette loi évoque notamment les principes tels que le droit au travail et à la formation afin d'augmenter les chances de réinsertion dans la société mais il faut bien convenir que cela pose problème.

Lors de mes différentes visites, j'ai malheureusement constaté la pénurie de travail pour les détenus, soit parce que les infrastructures ne le permettent pas toujours, soit simplement par manque d'offres. J'ai malgré tout pu voir la réalisation de travaux tels que le pliage de cartes routières, l'emballage et le conditionnement de produits divers ou encore, à Marneffe, la fabrication, par les détenus eux-mêmes, des grilles de prison, des barreaux et des portes de cellule. Je me dois de mentionner que même ce peu de travail est toutefois dénoncé par la Fédération des Entreprises de Travail Adapté qui y voit des faits patents de concurrence déloyale.

Dans nos prisons, la surpopulation reste importante et la fermeture de la prison de Verviers n'a rien arrangé. A la date du 1^{er} septembre 2014, donc hier, on comptabilisait dans notre province 1.508 détenus pour une capacité de 1.156 places dans les établissements de la province de Liège. Les cellules prévues à la base pour un ou deux détenus sont souvent occupés par trois, voire quatre détenus. J'ai pu constater également, que le caractère cosmopolite, c'est le moins que l'on puisse dire, de la population carcérale tend à s'accroître et appelle des réactions appropriées dans le chef des autorités, une meilleure connaissance des mentalités, cultures, langues,....

Pour faire face à cette surpopulation, le SPF Justice a prévu d'ici 2017 la construction de nouveaux établissements ainsi qu'une extension de 300 places à l'établissement de défense sociale de Paifve et une reconstruction *in situ* de la prison de Verviers.

En ce qui concerne la qualité de l'hébergement, une évolution favorable de la prise en compte des revendications légitimes des établissements concernés a pu être enregistrée plus particulièrement au cours des dernières années au niveau de la Régie des Bâtiments, et notamment dans les cuisines et en ce qui concerne l'hygiène des établissements.

La sécurité a aussi été depuis 10 ans un axe prioritaire et le rapport fourni par le service d'incendie compétent pour chaque prison a été systématiquement analysé en profondeur en mettant chaque autorité devant ses responsabilités (et plus particulièrement la Régie des Bâtiments). Les plans internes de sécurité ont également été élaborés et leur mise à jour est vérifiée lors de chaque visite.

Concernant le personnel pénitentiaire - 1.084 agents au 10 septembre 2014 - une formation de base de 3 mois est obligatoire depuis 2009 lors de l'entrée en fonction. Cette formation est organisée pour la région Sud du pays au Centre de Formation pour le personnel pénitentiaire de Marneffe et a de réels effets positifs sur le terrain. Par contre, les directeurs ne savent pas répondre positivement aux demandes de dispense de service pour formation continuée vu l'importance du taux d'absentéisme. En effet, j'ai constaté que le nombre de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

jours d'absence pour maladies par agent par an est très élevé ; pour l'année 2013, la moyenne est de 4 semaines. A cela s'ajoute également les absences pour accident de travail.

Beaucoup d'assistants de surveillance pénitentiaire sont démotivés et n'éprouvent aucun sentiment d'appartenance à l'entreprise. Même si le milieu carcéral est en effet une entreprise particulière, il y a une nécessité d'entreprendre un plan d'action afin d'enrayer le taux d'absentéisme. Il est évident également que la surpopulation carcérale, l'insuffisance des infrastructures, les drogues et l'extrémisme constituent des préoccupations majeures dans nos prisons. Ce sont des aspects auxquels j'ai été particulièrement attentif.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Tout au long de ces années, j'ai eu le bonheur et le privilège de vivre et de travailler au sein de l'ancien Palais des Princes-Evêques puisque les bureaux et la Résidence de fonction du Gouverneur y sont établis.

Au fil du temps, j'ai appris à connaître et à apprécier ce lieu prestigieux qui bénéficie des qualifications remarquables d'être un des 10 bâtiments exceptionnels du patrimoine civil belge, d'être classé au titre du patrimoine européen et de figurer sur la liste indicative du patrimoine mondial établi par l'Unesco.

A vrai dire trop de liégeois aujourd'hui encore méconnaissent le Palais de Liège qui, pourtant, et je peux vraiment en témoigner, fait vraiment l'admiration de nos nombreux visiteurs belges et étrangers.

Lieu de pouvoir dès le IX^{ème} siècle, du pouvoir épiscopal dans un premier temps puis du pouvoir souverain ensuite, il a été de tout temps un haut lieu de la vie politique et culturelle de la Cité ardente.

Témoin majeur de l'histoire de la Principauté de Liège et de la vie liégeoise, la Palais est aujourd'hui encore le siège de la Cour d'appel et du Parquet général ainsi que de l'Institution provinciale et la Résidence du Gouverneur et d'une bonne partie de leurs services.

Mais le Palais de Liège est aussi le lieu privilégié pour pas mal de manifestations comme l'Opéra en plein air en été et le départ des courses cyclistes au printemps, ou encore l'organisation d'un prestigieux TATOO militaire lors des dernières Fêtes de Wallonie.

Faire mieux connaître cet édifice qui est sans doute le meilleur témoin de notre histoire et de notre âme principautaire a toujours été pour moi un agréable devoir, pour ne pas dire un réel plaisir.

Je ne compte plus les milliers de visiteurs que j'y ai accueillis souvent en votre compagnie d'ailleurs.

Je suis heureux d'avoir contribué à l'édition de deux ouvrages remarquables à son sujet, d'avoir facilité avec la Fondation David-Constant la restauration de deux bas-reliefs de Delcourt et d'avoir beaucoup investi dans la restauration quasi intégrale de la Résidence et des bureaux de mes services ainsi que dans l'ameublement des salons de réception.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Je suis reconnaissant au Collège provincial d'avoir facilité ces travaux et aux services techniques, du protocole et d'entretien provinciaux d'être attentifs aux réparations et nettoyages indispensables.

Merci aussi à Messieurs les 1^{er} Présidents de la Cour d'Appel d'avoir toujours facilité la collaboration entre nos services et d'avoir mesuré la chance qui était la nôtre de travailler dans un lieu aussi exceptionnel.

Pourtant depuis 10 ans, beaucoup de choses ont changé, ainsi ai-je pu voir l'édification progressive des nouvelles annexes du Palais de justice ainsi que le déménagement progressif des services de la justice depuis le Palais vers celles-ci.

Ainsi l'Arrêté royal du 3 février 2014 a-t-il organisé, dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat, le transfert de propriété du Palais provincial de l'Etat vers la Wallonie. Il était temps que la situation soit clarifiée tant nous étions assis entre deux chaises : un propriétaire – l'Etat – qui ne l'était déjà presque plus et une autre – la Région – qui ne l'était pas encore !

Le 1^{er} janvier 2015, le propriétaire du Palais provincial sera donc la Wallonie et ses deux occupants l'Institution provinciale et le Gouverneur, je devrais dire ses trois occupants, Collège, Conseil. Dans cette perspective, ces deux Autorités provinciales ont conclu un protocole d'accord réglant notamment les modalités d'occupations des locaux. Gageons que les choses seront plus claires.

Mais que l'on ne s'y trompe pas et ici, c'est vraiment un appel : d'énormes travaux de restauration restent à accomplir, à l'image de la façade du Palais provincial victime de la friabilité de ses pierres et des intempéries venues de l'ouest.

Pourtant, regardez en sortant tout à l'heure, c'est tout notre passé qui s'y lit, comme dans un livre ouvert grâce à pas moins de 121 statues ou bas-reliefs représentant tantôt de grands personnages, tantôt des scènes historiques fameuses, tantôt les blasons des 32 bons métiers de la cité de Liège.

Monsieur le Président, Monsieur le Député provincial – Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au vu de ce qui précède, chacun l'aura compris, le Gouverneur de Province ne manque ni de travail ni d'occupations.

Loin du cliché traditionnel ou de l'image d'Epinal qui l'enferme dans un habit protocolaire aux côtés d'une tête couronnée, à la découpe d'un ruban inaugural, à l'inéluctable dépôt de fleurs ou encore à la table d'un pantagruélique banquet associatif !

Le Gouverneur exerce une fonction magnifique au service du bien public et en ayant toujours l'opportunité de pouvoir dire haut et clair les mérites et talents de ceux qui vivent, créent et travaillent sur le territoire de la province ou qui en sont issus. Il peut aussi rester proche de ses concitoyens et sensible aux détresses des uns et des autres sans qu'il soit

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

suspect d'intérêt partisan.

Son devoir de réserve constitue d'ailleurs une garantie en ce sens.

Le Gouverneur exerce aussi une fonction nécessaire. Dans un pays où les cloisonnements institutionnels sont si nombreux, il peut rencontrer et débattre avec les uns et les autres, apprécier leurs atouts respectifs et essayer en toutes circonstances de favoriser l'entente et l'harmonie. Il exerce pour cela un rôle essentiel en matière d'ordre et de sécurité sans lesquels rien ne serait et ne se vivrait de la même manière.

Le Gouverneur nouveau ne porte plus le bicorne et l'habit de cérémonie mais il a revêtu un costume moderne spécialement façonné pour être actif sur le terrain, imaginatif en toutes circonstances et toujours respectueux des lois et règlements.

Le Gouverneur de la Province de Liège lui a eu la chance de vivre des moments d'exception depuis 2004 et d'apprécier les nombreux changements qui sont intervenus sur le territoire de la Province...

Comment ne pas être émerveillé par l'excellence de nos chercheurs universitaires qui dans des domaines aussi variés que les neurosciences, l'astrophysique et la géophysique, la résistance aux antibiotiques, la génétique vétérinaire, la médecine génomique ou encore le droit font autorité ? Certains d'entre eux ont été récompensés du Prix Francqui et de l'ordre du Mérite Wallon. Le GIGA, le CYCLOTRON et le Centre Spatial de Liège sont des références qui portent haut l'image de l'Université de Liège qui fêtera bientôt ses 200 ans d'existence.

Comment n'aurait-il pas été heureux du succès de la stratégie logistique multimodale initiée depuis 10 ans et qui accorde à Liège une place privilégiée au sein des flux logistiques européens, qu'ils soient aéroportuaires, qu'ils soient fluviaux, qu'ils soient routiers ou qu'ils soient ferroviaires ?

Comment ne pas voir – pour m'en réjouir – les mutations urbanistiques importantes, notamment à Liège et à Seraing, qui consacrent le phénomène métropolitain ?

Comment ne pas saluer les magnifiques transformations et inaugurations de nos infrastructures culturelles : le Musée de la Vie wallonne en 2008, le Grand Curtius en 2009, l'Opéra Royal de Wallonie en 2012, le Théâtre de Liège en 2013, la Cité Miroir en 2014.

Qui pourrait oublier l'inauguration de la gare des Guillemins en 2009 ou l'inscription de Blegny-Mine au patrimoine mondial de l'Unesco en 2012 ?

Qui ne serait pas séduit par le succès et la qualité de nos festivals, au nombre desquels je citerai notamment les Francofolies de Spa, les Ardentes, le Bel'zik à Herve, les Nuits de Septembre et le festival de jazz à Liège ou encore le festival de musique de chambre à Stavelot et le festival d'Art à Huy...

Sans oublier bien sûr le festival international du film policier de Liège et le festival de théâtre de Spa.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Et puis nombre d'entre nous apprécient aussi la qualité et ils sont raison de nos carnivals dont les Laetare de Stavelot et de Tilff, le Cwarmé de Malmedy ou encore le Rosenmontag d'Eupen.

Comment dans un autre registre ne pas apprécier les succès industriels et commerciaux de ces entreprises innovantes qui, en développant une nouvelle forme d'industrialisation, ont acquis une dimension internationale ? Je pense notamment à la FN, je pense à TECHSPACE, je pense à CMI, à MITHRA ou à EUROGENTEC...

Comment ne pas saluer les mérites de la Communauté germanophone qui, au terme de 40 années d'autonomie, a pu trouver sa place et assurer son épanouissement en vivant en bonne harmonie avec tous ses voisins ?

Comment aussi ne pas être fiers de tous nos sportifs qui nous ont apporté tant de joies et de succès.

Je pense bien sûr notamment à Philippe Gilbert, champion du monde cycliste en 2012. Je pense au Standard de Liège, champion de Belgique en 2008 et 2009, vainqueur de la Coupe en 2011 et 67 fois présent sur la scène européenne depuis 2004 contribuant à notre réputation internationale.

Je pense encore au grand départ du Tour de France en 2012 et aux étapes du Giro, de la Vuelta et du Tour de France dans notre Province, sans oublier le succès retrouvé du circuit de Spa-Francorchamps.

Mais, pour conclure, - et je suis persuadé que vous en conviendrez avec moi- comment ne pas être... fier d'être liégeois.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Gouverneur. Monsieur le Gouverneur, au nom de notre Assemblée, je vous félicite et vous remercie pour la Mercuriale que nous venons d'écouter avec grand intérêt. Celle-ci coïncide, comme vous l'avez souligné, avec le 10^{ème} anniversaire de votre entrée en fonction que nous avons l'honneur et le plaisir de commémorer aujourd'hui.

VIII.- Remise de la plaquette en argent de la Province à M. Michel FORET, Gouverneur

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour. Monsieur le Gouverneur. En tant que Présidente de notre Assemblée, je tiens évidemment à vous féliciter et vous remercier pour la mercuriale que nous venons d'écouter avec grand intérêt. Celle-ci coïncide, comme vous l'avez souligné, avec le 10^{ème} anniversaire de votre entrée en fonction, que nous avons l'honneur et le plaisir de commémorer aujourd'hui. Encore merci.

Monsieur le Gouverneur, notre Assemblée a le plaisir de vous décerner la plaquette

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

d'honneur en argent de la Province de Liège qui récompense vos 10 années de Gouvernorat.

Voici 10 ans en effet, votre carrière politique prenait un virage important : sur avis conforme du Conseil fédéral des Ministres, le Gouvernement wallon vous a nommé Gouverneur de notre Province, 17ème du nom.

Permettez-moi un bref retour en arrière, sur votre cursus et votre parcours politique éloquents.

Issu d'une famille de médecins, vous n'êtes pas tombé dans le « chaudron politique » dès votre enfance. C'est au cours de vos études de droit à l'Université de Liège, que vous commencez à militer en participant au développement du tout jeune Rassemblement wallon.

En 1970, vous obtenez votre diplôme de docteur en droit, que vous complétez d'un graduat en informatique.

Municipaliste convaincu, c'est en 1976 que vous entamez votre carrière politique à proprement parler, en tant que Conseiller communal à Liège. Vous conserverez ce mandat communal pendant plus de 20 ans, avec un Echevinat à la clé. Durant cette période, vous allez également siéger dans presque tous les hémicycles du Royaume : vous serez successivement Député fédéral, Sénateur, Député régional et communautaire et enfin, Ministre wallon de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'Environnement.

Nous revoici en 2004, au moment où vous accédez au Gouvernorat de la Province de Liège. A l'époque, la fonction de gouverneur est en pleine mutation et vous prêtez serment entre les mains du Ministre de la Région wallonne. C'était une première, comme vous l'avez rappelé.

Les missions qui vous sont confiées par votre statut en qualité de commissaire des gouvernements, dépassent largement votre mission protocolaire la plus visible, qui est celle d'autorité accueillante, dont nous avons pu apprécier les qualités ces derniers mois encore.

Je ne vais pas énumérer ici toutes les matières dont vous avez la charge car la liste est particulièrement longue ! Vous venez d'ailleurs de nous le démontrer : votre fonction, qui se situe au carrefour des institutions, est particulièrement riche et variée.

Ces 10 années écoulées nous ont donné l'occasion de connaître et d'apprécier un homme de tempérament et un homme de cœur, qui n'a eu de cesse d'améliorer son travail au service de tous.

C'est donc pour récompenser le dévouement dont vous faites preuve dans cette fonction que je vous invite à me rejoindre, pour vous remettre la plaquette d'honneur en argent de la Province de Liège.

(Remise de la plaquette et applaudissements)

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014**IX.- Remise de la plaquette en or de la Province à M. André GILLES, Député provincial – Président**

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour. Il me revient maintenant la mission de remettre la plaquette en or de la Province à Monsieur André GILLES, notre Député provincial – Président.

Monsieur le Député provincial - Président, permets moi, Cher André.

Notre Assemblée a le plaisir de te mettre à l'honneur aujourd'hui, si tu permets que je te tutoie, toi qui totalises 20 années de mandat en tant que Député provincial et Député provincial - Président.

Une longévité qui te vaut, comme symbole de notre respect, la plus haute distinction provinciale, à savoir la plaquette d'honneur en or de la Province de Liège.

Que de chemin parcouru depuis que le virus de la politique t'a touché en plein cœur !

Serésien pure souche, tu as très vite réglé ton pas sur celui de ton père, le regretté Ange-Raymond Gilles, qui fut le dernier bourgmestre de l'ancienne commune de Jemeppe-sur-Meuse, avant son rattachement à la nouvelle entité de Seraing.

Une commune de Seraing à laquelle tu as consacré beaucoup de temps et d'énergie, y occupant tour à tour, entre 1983 et 1994, les postes de Conseiller communal, Echevin des Affaires sociales et de l'Enseignement - deux matières qui constituent sans nul doute le fil rouge de ton action politique et, enfin, celui de Premier échevin.

Conseiller provincial depuis 1987, le temps passe, tu as été président de la 1ère Commission, membre effectif des 5ème et 6ème et membre suppléant de la 7ème. En octobre 1994, il y a donc 20 ans d'ici, à quelques jours près, tu prêtas serment en tant que « Député permanent ».

Président du Collège provincial depuis les réformes du pouvoir provincial opérées en 2006, tu détiens également des attributions qui te tiennent particulièrement à cœur : l'Enseignement et la Formation bien sûr, mais également la Communication, les Grands Evénements, le Protocole... sans oublier la supracommunalité, une matière qui nous est si chère aujourd'hui, nouvelle compétence à la création de laquelle tu as tant œuvré.

Par ailleurs, au nombre des mandats dérivés de ta fonction politique, je citerai notamment et principalement la présidence de PUBLIFIN et du groupe NETHYS, acteur technologique devenu incontournable sur la scène nationale.

Socialiste dans l'âme, homme de conviction, de terrain, tu es un fervent défenseur des idées de tolérance, de solidarité, d'égalité sociale, de justice et de démocratie. Altruiste, tu prends toujours le temps d'être à l'écoute des autres malgré les nombreuses sollicitations qu'impliquent tes responsabilités.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Pour toutes ces raisons, et pour tout ce que tu vas encore apporter à notre institution provinciale dans les années à venir, je vous félicite et vous invite à me rejoindre pour la remise de la plaquette d'honneur en or de la Province de Liège au nom de notre Assemblée.

(Remise de la plaquette et applaudissements)

X.- Octroi du titre honorifique de ses fonctions à M. Roger SOBRY, ancien membre du Conseil provincial**Document 13-14/295 : Octroi du titre honorifique de ses fonctions à M. Roger SOBRY, ancien membre du Conseil provincial**

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a évidemment soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc évidemment par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

Je suis obligé d'ouvrir la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne, je clos donc la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Unanimité, je l'avais déjà annoncé.

Le Conseil adopte ladite résolution et fort de ce vote, je me tourne vers toi, cher Roger qui, vous l'avez évidemment remarqué, a aujourd'hui repris place parmi nous. Il a retrouvé un siège dans l'assemblée. Tu n'auras pas le jeton aujourd'hui mais tu es le bienvenu évidemment.

Et sans plus attendre, je vais en effet avoir le plaisir, Cher Monsieur SOBRY, de te remettre ces deux titres honorifiques de tes fonctions.

Docteur en physique, tu as été chef de travaux à la faculté des sciences et ensuite, à la faculté d'économie de l'Université de Liège. Tu as donné cours aux pharmaciens, aux biologistes, aux mathématiciens et tu as un long passé de chercheur en physique, avec de nombreuses publications à la clé.

Comme je le soulignais déjà lors de la dernière séance du Conseil à laquelle tu as assisté, au mois de juin dernier, c'est en 1977 que tu as fait ta première entrée au sein de l'Assemblée provinciale, comme représentant du parti libéral du district de Fléron.

Après ce premier mandat d'un an, tu es réélu en 1999. Tu sièges ensuite, sans discontinuité jusqu'à 12 juin dernier, ce qui porte la durée de ton mandat provincial à 16 ans !

Tu as également été Secrétaire du Bureau du Conseil pendant 6 ans et cela, tout en

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

t'impliquant dans la vie politique de la commune de Chaudfontaine où tu as exercé le mandat d'Echevin pendant près de 18 ans et tu as terminé la dernière législature comme Premier Echevin.

Cher Monsieur SOBRY, cette résolution t'accorde le droit de porter les titres honorifiques de Conseiller provincial et de Secrétaire du Conseil provincial. Mais c'est surtout une manière pour nous, de te remercier pour le travail que tu as accompli au sein de notre Assemblée.

La pertinence de tes interventions a toujours enrichi le travail de notre Bureau et de nos Commissions. Ta vivacité d'esprit, ton sens de la répartie et ton humour ont marqué notre Assemblée.

Ce bref portrait dressé, je t'invite à présent, à t'avancer pour recevoir les titres honorifiques de tes fonctions, avec toutes nos félicitations et, évidemment, sous les applaudissements de notre Assemblée !

(Applaudissements)

XI. Question écrite demande une réponse orale

Document 13-14/372 : Question écrite demandant une réponse orale d'un membre du Conseil provincial concernant l'état du dossier relatif au déplacement de la bibliothèque des Chiroux sur le site de Bavière à Liège.

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour actualisé. Vous trouverez sur vos bancs la note de synthèse relative à ladite communication.

J'invite M. Matthieu CONTENT à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, Madame la Directrice générale.

Ma question porte sur l'état du dossier du déplacement de la bibliothèque des Chiroux sur le site de Bavière pour lequel la Province a rendu un dossier FEDER.

Je sais que ce dossier a été brièvement abordé en Commission dernièrement mais j'aimerais en savoir plus ? Où en est le dossier d'un point de vue financier ? Où en est l'intégration du projet dans un projet global de reconversion du site de Bavière, où en est la collaboration avec la Ville ? Que deviendrait le bâtiment actuel des Chiroux en cas de déménagement ? Qu'en est-il de la mobilité et de l'accès à cette future bibliothèque ? La Province pourrait-elle encourager la Ville de Liège à réfléchir à un masterplan pour l'Île d'Outremeuse qui puisse rendre les projets cohérents entre eux ? Car je pense vraiment que c'est la seule manière de réussir la redynamisation du quartier.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à M. le Député provincial Vice-président, Georges PIRE, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Je voudrais remercier notre Collègue d'avoir posé cette question. Il mentionne que la presse a effectivement relayé l'introduction d'une demande de subvention au FEDER pour la construction d'une bibliothèque sur le site de Bavière, que tout le monde connaît, et je tiens d'emblée à lui rappeler, mais il vient de le rappeler lui-même, que les membres de notre Assemblée ont, par ailleurs, été informés par le Collège provincial tant du contenu du projet que de la procédure de dépôt.

En effet, non seulement le projet a été exposé, le 26 mai dernier, tant en deuxième commission, la commission des travaux qu'en troisième commission, celle de la culture mais aussi, le communiqué de presse du Collège du 22 mai a été déposé sur les bancs de l'Assemblée lors de sa séance du 28 mai.

Par ailleurs et comme vous le savez, le Conseil provincial est seul compétent pour autoriser l'acquisition d'un bien. Donc, si le projet se concrétise, le Collège ne manquera évidemment pas de soumettre à notre Conseil un dossier complet, sur lequel le Conseil se prononcera de manière souveraine. Et pour cela, il sera dès lors parfaitement informé, au moment décisif, de tous les aspects du dossier.

Dans cette optique, le Collège proposera par ailleurs à votre Assemblée de voter, dans le cadre de l'adoption du budget 2015, le crédit budgétaire nécessaire à cette acquisition et ce bien sur, afin de permettre le démarrage rapide du projet dans l'hypothèse, bien évidemment, d'une issue favorable au dossier de demande de subsides européens.

Comme notre collègue Paul-Emile MOTTARD, en charge de la Culture, a eu l'occasion de l'exposer en 3ème commission, ce dossier porte sur bien plus qu'un simple transfert de la bibliothèque puisqu'il tend à marier celle-ci avec celle de la réserve précieuse du fond Ulysse Capitaine de la Ville de Liège et, potentiellement, celle de l'université de Liège qui examine son implantation éventuelle sur le site.

D'autre part, il allie la concrétisation d'une pépinière d'entreprises liées à la lecture, en concertation avec la SPI et en partenariat avec le Hub Créatif initié par Meusinvest, à une maison de la création en matière culturelle. C'est donc un vrai pôle de développement culturel qu'il s'agit de créer sur le site de Bavière et dans le quartier d'Outremeuse.

Alors, ce n'est pas pour rien que le dossier rentré au FEDER ne vise pas uniquement la Culture mais s'inscrit dans l'axe « Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises ».

Permettez-moi d'insister, dans cette mesure européenne, il est en effet indispensable

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

de s'inscrire dans un projet de revitalisation urbaine, ce qui est bien l'objectif visé par le dossier introduit.

Et c'est d'ailleurs pourquoi, la Ville de Liège est porteuse de l'enveloppe de projets dans laquelle s'inscrit ce pôle culturel et où se trouve également l'aménagement du boulevard urbain de la Constitution prévoyant la création de parkings verdurés et favorisant la circulation douce dans le quartier. Vous constatez donc que la Ville participe fondamentalement de la réflexion et porte notre dossier.

Ce dossier fait partie du projet de Ville 2012-2022 qui est l'expression des besoins de la métropole liégeoise. Alors, où en est le projet du point de vue financier ? A ce jour, nous attendons la décision de la Task Force mise en place au niveau du Gouvernement wallon.

Celle-ci sélectionnera ou non le dossier et, si celui-ci est retenu, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles deviendront partenaires financiers du projet. Le montant de la fiche projet, vous le connaissez mais rappelons le, il s'agit de +- 40.000.000 euros et la planification dans le temps des dépenses est une projection financière qui fait partie intégrante du dossier.

Quant à l'intégration dans le site de Bavière, il est évident que le positionnement de cette infrastructure sur le terrain a, bien évidemment, été réfléchi avec le fonctionnaire délégué de la Wallonie ainsi qu'avec l'Urbanisme de la Ville de Liège. Comment pourrait-il en aller autrement ?

Les souhaits exprimés par la Province consistent en une demande de visibilité d'un pôle culturel et un caractère accueillant et convivial pour l'accès autour d'une agora ainsi qu'une liaison avec le quai du Barbou. Des échanges permanents se poursuivent d'ailleurs à ce sujet. Un master plan du triangle de Bavière est en cours d'élaboration.

Les propriétaires du terrain, Bavière Développement, ont dès à présent désigné un auteur de projet pour l'étude d'incidence qui sera précédée d'une séance d'informations aux riverains et ce, dans les semaines qui suivent. Cette étude sera suivie par le dépôt d'un plan d'urbanisation.

La mobilité sera, quant à elle, une des préoccupations majeures tant de la Province que de la Ville selon les différents types de fonctions qui s'implanteront sur le site et en tenant bien entendu compte de la présence connue dans le quartier de la Faculté d'architecture, de notre Haute Ecole du Barbou et de l'Académie Grétry. La thématique de la mobilité sera un des aspects importants de l'étude d'incidence.

La procédure d'urbanisation est, par conséquent, bien en cours et ne manquera pas de prendre en considération toute la vie du quartier d'Outremeuse dans sa conception la plus large puisqu'il s'agit ici, nous le savons tous, avec la rénovation de la Place de l'Yser, d'un projet de revitalisation de la rive droite.

Le quartier d'Outremeuse compte 9660 habitants en 2013 contre 9729 en 2012. Le pôle de développement culturel, en renforçant l'attractivité de cette zone urbaine, contribuera à

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

inverser cette tendance négative pour rejoindre la moyenne d'accroissement de la Ville de Liège.

La nouvelle infrastructure autorisera d'être plus ambitieux sur le nombre et la qualité des animations proposées, des conférences accueillies, et autres. Cela entraînera un certain nombre de personnes à passer du temps sur le site mais aussi dans les infrastructures Horeca du quartier. Sans pouvoir chiffrer cet aspect des choses, l'impact n'en sera pas moins tangible pour les forces vives du quartier.

L'implantation du Pôle de développement culturel devrait entraîner dans un effet « Boule de neige », si vous me permettez l'expression, la concrétisation d'autres projets de type public et économique sur le site de Bavière. Cet investissement important favorisera sans nul doute le démarrage d'une opération de revitalisation du site en attirant d'autres partenaires publics ou privés avec des projets interactifs en vue du développement de l'enseignement, du sport et des activités qui peuvent s'y lier.

Par ailleurs, au-delà d'un plan d'urbanisation sur le site de Bavière proprement dit, ce projet ne manquera pas de susciter, la création de logements, maison de repos, kots, etc., via des initiatives privées dans ce quartier au potentiel de développement intéressant.

Quant au devenir du site actuel des Chiroux dans le cadre de la concrétisation du dossier, le bâtiment serait évidemment mis en vente afin qu'il trouve une reconversion satisfaisante, en accord avec la Ville de Liège, car cet îlot est une porte de ville qui doit être traitée avec la plus grande considération.

Voilà, cher Collègue, les précisions qui, je l'espère, répondent à vos attentes sur ce dossier très important dans les années à venir. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial Vice-président.

XII.- Communication du Collège provincial

Document 13-14/294 : Enseignement de la Province de Liège – Situation de la rentrée scolaire 2014-2015 et perspectives.

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour actualisé. Je cède la parole à Monsieur le Député provincial - Président André GILLES tout en signalant que j'ai vu que les huissiers étaient en train de distribuer la communication avec plaisir.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues

Le mois de septembre est traditionnellement l'occasion de dresser un premier bilan de la rentrée de notre Enseignement provincial. Je tiens d'abord et avant tout à remercier nos équipes éducatives pour le travail qu'elles mènent au quotidien dans nos différents établissements.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

La période d'inscription n'étant pas clôturée, le point de situation que je vais vous exposer est un instantané. Il est donc prématuré d'en tirer des conclusions définitives. Aussi, limiterai-je mon propos à la situation dans l'enseignement secondaire et à une évocation de la rentrée à la Haute École. J'évoquerai les chiffres de la Promotion sociale lors d'une séance ultérieure.

Cependant en cette matière, je m'en voudrais de ne pas me rappeler ici la rentrée académique, ce lundi 15 septembre, de Mme Isabelle SIMONIS, la nouvelle ministre en charge de cette compétence aux côtés des élèves et professeurs des trois Instituts Provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing. Elle a eu l'occasion de découvrir la richesse et la grande variété de nos formations, allant de l'alphabétisation à des formations de bacheliers voire de spécialisation.

Au niveau de notre enseignement secondaire, on peut parler d'une consolidation globale de la population au sein de nos instituts, puisque, depuis plusieurs années maintenant, ce sont quelque 9.500 élèves qui choisissent d'effectuer leur rentrée dans un de nos établissements.

Permettez-moi de relever notamment l'excellente rentrée sur le centre de Huy, et singulièrement à l'École Polytechnique, qui enregistre une augmentation de plus de 60% de ses inscriptions. Comme je vous le disais le 12 décembre dernier du haut de cette tribune, il convenait, à propos du centre de Huy, de faire preuve de mesure, d'humilité mais aussi d'ambition. Il fallait donner du temps au temps. Il fallait concerter calmement et avec clairvoyance. C'est ce que nous avons fait et aujourd'hui le résultat est là. C'est le fruit d'un profond travail de redéploiement de l'offre de formation mené par notre département Enseignement, avec la collaboration efficace de plusieurs de nos services provinciaux (budget, bâtiments, informatique, communication...). Ce redéploiement a permis à l'EP de retrouver la norme des 400 élèves et au centre de Huy d'enregistrer une importante augmentation de population. En vue d'être parfaitement en adéquation avec les réalités de terrain, cette dynamique positive sera déployée dans d'autres centres d'enseignement, dont celui de Herstal prochainement.

Il faut aussi pointer d'autres évolutions positives, dont celle de l'IPES de Hesbaye, qui enregistre une augmentation de plus de 10% de sa population, ou encore celle de l'IPES paramédical qui, avec une progression de près de 5%, confirme le succès des formations dans ce secteur.

Soulignons également l'ouverture d'une dizaine de nouvelles sections dans nos établissements, parmi lesquelles on peut citer la Coiffure à l'École Polytechnique de Huy, l'Éducation physique à l'EP de Verviers, les 7^{es} complémentaires en cuisine internationale à l'IPES de Seraing et en techniques publicitaires à l'Athénée Provincial de Flémalle, ou encore le Sport-Etudes « basket » à l'IPES de Hesbaye.

Pour ce qui est de notre Haute École, les inscriptions se clôturant le 31 octobre, il est encore tôt pour dresser un bilan complet. On peut néanmoins identifier quelques premières tendances fortes au niveau des inscriptions en première année.

On observe ainsi une augmentation – parfois très importante – dans de nombreuses

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

sections de la catégorie paramédicale, notamment en soins infirmiers, diététique, sages-femmes ou encore kinésithérapie.

De la comptabilité à l'assistance en psychologie, en passant par l'informatique, la gestion des ressources humaines ou l'électromécanique, nous pouvons également observer de belles progressions de ces sections, confirmant la bonne santé des catégories économique, technique et sociale.

Voilà en quelques mots le premier bilan qu'il nous est possible de dresser au lendemain de la rentrée scolaire.

Cette rentrée, la presse en a d'ailleurs largement fait écho, coïncide aussi avec la parution de la Déclaration de Politique Communautaire (communément appelée la DPC), dont je souhaite à présent évoquer ici-même quelques mesures annoncées, et avec l'entrée en vigueur au niveau de l'enseignement supérieur du décret « Marcourt », tel qu'il est le plus souvent appelé.

Je poursuivrai donc mon propos en évoquant tout d'abord l'enseignement secondaire, puis l'enseignement supérieur.

Au niveau du secondaire, même si l'on peut globalement partager certains souhaits formulés et constats posés dans la DPC, nous n'en restons pas moins vigilants sur plusieurs mesures prévues et, plus encore, sur leur mise en œuvre. J'épinglerai ici quelques-unes d'entre elles car elles devraient selon nous requérir toute notre attention.

Je citerai pour commencer le « Pacte pour un enseignement d'excellence », qui devra impliquer ses différents acteurs et porter sur les 10 prochaines années. Je ne peux m'empêcher de penser ici aux Centres provinciaux d'enseignement et d'excellence professionnelle, que nous avons récemment mis en place dans le prolongement de la note de réflexion stratégique réalisée par notre Direction générale. Ces centres visent déjà à répondre à certains objectifs fixés dans la DPC, notamment en matière de renforcement de la qualité, d'adaptation des savoirs aux exigences actuelles, de lutte contre l'échec scolaire, d'optimisation et de réorientation des filières de formation qualifiante.

La DPC prévoit également de renforcer le tronc commun général en le prolongeant jusqu'à la troisième année tout en lui donnant une dimension « polytechnique ». Je ne surprendrai personne en affirmant que nous serons tout particulièrement attentifs à la mise en œuvre annoncée de cette mesure. Il nous semble en effet illusoire de croire que la réduction des heures de formation technique et le report de l'acquisition de la qualification au 3^e degré permettront de former un agent réellement qualifié. Je ne surprendrai personne non plus en réitérant ici-même notre volonté ferme de poursuivre et intensifier davantage encore nos différentes actions de sensibilisation et revalorisation de l'enseignement qualifiant. Je noterai, en passant, que nous avons manifestement fait œuvre pionnière en nommant quatre de nos écoles « polytechniques » : bien plus qu'une étiquette, il s'agit pour l'Enseignement de la Province de Liège d'un véritable credo.

La plupart des réformes et projets annoncés dans la DPC appellent nécessairement des

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

moyens supplémentaires. Les discussions en cours sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'offrent pas de perspectives réjouissantes : on évoquerait plutôt différentes pistes d'économies, allant de l'optimisation des moyens de fonctionnement à l'amélioration des conditions de réaffectation des professeurs nommés, en passant par la fermeture d'options peu fréquentées.

Et puisque la question de la rationalisation voire de la suppression de l'offre de sections qualifiantes est posée, nous souhaitons rappeler avec force que l'Enseignement de la Province de Liège en est un opérateur historique. Il détient non seulement les compétences, mais aussi l'expertise et les équipements indispensables à l'organisation de cet enseignement. Il entend donc, faut-il le préciser, en rester demain un acteur majeur.

C'est bien dans cet objectif de revalorisation de notre enseignement qualifiant – qui représente près de trois-quarts de notre population scolaire – que nous avons décidé de mettre en œuvre deux démarches originales et innovantes.

D'une part, il s'agit de déployer dans nos différents instituts une approche orientante globale et véritablement transversale au cœur de nos formations, en collaboration avec les centres PMS. Notre Enseignement provincial rejoint donc en la matière les principes de la DPC, en ce sens que l'approche orientante y est déjà une réalité se traduisant par des actions concrètes dont il conviendra de poursuivre le développement.

D'autre part, nous avons créé les Centres provinciaux d'enseignement et d'excellence professionnelle que j'évoquais plus tôt. Ceux-ci sont fondés sur des synergies encore renforcées entre nos enseignements de plein exercice, en alternance et de promotion sociale, mais aussi avec les milieux professionnels et les opérateurs de formation. Cette dynamique inscrit déjà nos établissements dans la logique des bassins « Enseignement qualifiant – Formation – Emploi » qui vont prochainement se mettre en place.

Je ne m'étendrai pas ici davantage sur d'autres mesures de la DPC, mais je rappellerai, par exemple, que nous pratiquons déjà les circuits courts pour la confection de nos repas scolaires.

J'ajouterai, par ailleurs, que nous sommes à tout le moins interpellés par la volonté, affichée dans la Déclaration de Politique Régionale cette fois, d'octroyer la certification aux opérateurs de formation professionnelle. Faut-il rappeler que cette certification, soumise à la vérification et au contrôle du bon fonctionnement de nos écoles et de nos équipes par différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont celui de l'Inspection, demeure aujourd'hui la prérogative exclusive du secteur de l'enseignement ? La formule actuelle appliquée en Promotion sociale nous semble particulièrement opportune : elle assure la reconnaissance de la formation organisée par les opérateurs de formation professionnelle et garantit la délivrance du certificat par les instituts d'enseignement, de Promotion sociale en l'occurrence. Il s'agit sans nul doute pour nous de la solution à privilégier.

Avec le décret « Marcourt » réformant le paysage de notre enseignement supérieur, la Haute École de la Province de Liège fait désormais partie du Pôle académique Liège-Luxembourg.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Pour mémoire, ce pôle, constitué sous la forme d'une ASBL, est un lieu de concertation et de dialogue entre établissements. Il a pour mission principale de promouvoir et soutenir toutes les formes de collaboration et d'inciter les établissements membres à travailler ensemble en vue d'offrir des services de qualité aux étudiants.

Vous vous souviendrez que, par sa résolution du 12 juin 2014, notre Conseil provincial a décidé de la participation de la Province de Liège à l'ASBL « Pôle académique Liège-Luxembourg » en qualité de membre fondateur et a approuvé le projet de statuts de cette association. Vous serez aujourd'hui même invités à désigner les représentants de l'Enseignement de la Province de Liège à l'Assemblée générale de ce Pôle.

L'AG constituante se tiendra d'ailleurs dans quelques jours, le mardi 30 septembre, et sera suivie d'une conférence de presse le lendemain.

Après la réforme du paysage et de l'organisation académique des études, le gouvernement a confirmé dans la DPC son intention de mettre en place le refinancement de l'enseignement supérieur et la réforme de son financement. Même s'il soulève déjà de nombreuses questions, le nouveau mode de financement de l'enseignement supérieur devrait être le chantier phare de la prochaine législature.

L'objectif est de revoir le système de l'enveloppe fermée qui, en raison de l'augmentation de 20% de la population étudiante en 20 ans, a conduit à une érosion continue du subside octroyé par étudiant.

Le constat d'un sous-financement chronique, régulièrement posé par les universités, vaut aussi pour les Hautes Écoles. Inutile de préciser, dès lors, que nous serons particulièrement attentifs à l'évolution de ce dossier qui doit permettre d'adapter progressivement le financement des institutions d'enseignement supérieur à l'évolution du nombre d'étudiants.

Le refinancement de notre Haute École est bien évidemment fondamental, compte tenu de son positionnement sur la place de Liège et en Fédération Wallonie-Bruxelles – elle y est, rappelons-le, la première Haute École en termes de population étudiante.

Soulignons également qu'elle occupe depuis plusieurs années une place à part entière sur la scène européenne.

A ce sujet, d'ailleurs, les médias ont évoqué tout récemment le partenariat noué par la HEPL avec le Service Population de la Ville de Seraing pour proposer aux étudiants Erasmus+ une « semaine d'adaptation » afin de leur faire découvrir notre région et faciliter leur inscription administrative en tant que résident. C'est exactement dans le prolongement de cette démarche que se situe la future acquisition de l'ancien hôtel de ville de Jemeppe. La Haute Ecole va y installer une partie de ses services administratifs et y créer une « Maison Erasmus » : les trois derniers étages seront transformés en 40 chambres individuelles et en pièces de vie dédiées aux étudiants Erasmus. Cette décision prouve l'importance croissante de la mobilité dans le cursus des étudiants et démontre la volonté de la HEPL de s'inscrire

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

davantage encore comme un acteur reconnu au niveau international.

Dans le même ordre d'idée, il y aura bien d'autres chantiers ! À Liège, le bâtiment quai Gloesener va vivre une véritable mue technologique, énergétique et environnementale dans le cadre du projet européen BRICKER. À Verviers et La Reid, deux nouveaux campus verront le jour afin d'offrir les meilleures conditions de travail possibles aux professeurs et aux étudiants. Ces deux campus, qui devraient être prêts pour la rentrée 2016, représentent de manière indéniable un investissement à la hauteur des besoins !

Ces quelques projets et perspectives le confirment : la Province de Liège, qui a toujours su faire œuvre éclairée et pionnière en matière d'enseignement, est un Pouvoir organisateur qui entend bien rester un opérateur incontournable dans ce domaine. L'Enseignement de la Province de Liège, de par sa vocation professionnalisante, est naturellement tourné vers l'avenir. Il entend bien continuer à adapter constamment son action aux besoins du monde professionnel et des citoyens.

Je conclurai par une réflexion du Professeur Halleux, avec qui la Province va bientôt créer une exposition consacrée aux morts, au pluriel, et renaissances de notre bassin industriel – l'Histoire nous prouve en effet que les Liégeois ont pu relever de sérieux défis au sortir de la Première Guerre mondiale, de quoi nous rappeler que face à l'adversité nous sommes capables de mobiliser nos ressources et nos capacités pour réussir.

Le Professeur Halleux, donc, souligne que, sans un enseignement technique de qualité, il n'y a pas d'innovation, condition pourtant indispensable au redéploiement de notre région. Je partage sa conclusion sans réserve faut-il le dire : nous avons besoin, notre société a besoin, d'un enseignement technique et professionnalisant de haut niveau et de formations de haute qualification. La Province de Liège, dont l'Enseignement est le premier métier, s'y emploie depuis près d'un siècle et est bien résolue à continuer dans cette voie !

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président.

XIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 13-14/296 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de l'Administration Communale de Blegny et de l'asbl « Coup d'envoi ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 13-14/296). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la première Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/364 : Représentation au sein des instances (Conseil d'administration et Assemblée générale) de l'asbl « Pôle académique Liège – Luxembourg ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 13-14/364). Je vous informe que M. DRION ne participera pas au vote.

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie le 23 septembre et a examiné le document 13-14/364 qui a fait l'objet d'une question d'un Commissaire qui se demande si les étudiants sont représentés au sein des instances de l'asbl « Pôle académique Liège – Luxembourg ».

Il lui est répondu qu'une représentation de ceux-ci est prévue à hauteur de 20 % des membres du Conseil d'Administration. Ceux-ci sont envoyés par les Conseils étudiants selon les modalités qui leur sont propres.

Ce point a été adopté par 11 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/365 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de la SCS « Belgian Tennis Trophy ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 13-14/365). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la première Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/297 : Services provinciaux - Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjudés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 13-14/297). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission qui en a pris connaissance et n'a émis aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

Document 13-14/298 : Château de Jehay : Etude préalable – Mise en œuvre des travaux nécessaires pour effectuer une campagne d'essais de sol et de fouilles de reconnaissance et réalisation de ceux-ci – Modification du mode de passation du

marché.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 13-14/298). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/299: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre de Réadaptation au Travail », en abrégé « C.R.T. » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 13-14/300 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière Ourthe » – Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 13-14/301: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents », en abrégé « CRMA » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16, 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 13-14/299, 13-14/300, 13-14/301). Ces points ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission

Les documents 13-14/299 et 300 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Le document 13-14/299 a fait l'objet de deux questions. Un Commissaire pointe d'importants changements pour 2015, suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat et aux nouvelles compétences confiées à l'AWIPH. Le Commissaire s'interroge sur l'impact des nouvelles mesures sur le centre.

Il lui est répondu que les modifications sont essentiellement d'ordre administratif ou pédagogique.

Un Commissaire s'interroge sur les avantages en nature octroyés par la Province au centre. La Province détache des agents pour 19,5 équivalents temps plein et met à disposition du CRT le site. Elle offre donc la structure d'hébergement ainsi que le personnel infirmier et médical. De son côté, l'AWIPH finance ce qui concerne la formation et l'insertion.

Le Député en charge souligne que nous sommes le seul centre public de réadaptation au travail en Région Wallonne, le seul à assurer un internat, un atout considérable qui représente un coût mais relève d'un choix politique.

Concernant le document 13-14/300, un Commissaire s'interroge sur le calcul des montants accordés aux différents Contrats-Rivière.

Il lui est répondu que les subsides octroyés par la Province de Liège sont identiques pour chaque asbl. Les rapports peuvent cependant mentionner des montants différents étant donné que certaines asbl couvrent le territoire de plusieurs provinces, il y a donc cumul de subsides.

Le document 13-14/301, il n'a fait l'objet d'aucune question.

Ces points ont été adoptés par 10 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 13-14/301, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose également de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 13-14/302: Aliénation de l'immeuble sis rue de la Province, 120 à 4100 Seraing.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 13-14/302). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose des les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/303 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Skillsbelgium ».**Document 13-14/304 : Octroi de subventions en matière de Relations extérieures – Demande de soutien de la commune d'Aywaille.****Document 13-14/305 : Octroi de subventions en matière d'Environnement, de Relations extérieures et Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Werbeausschuss Blumenkorso Hergenrath ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20, 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 13-14/303, 13-14/304, 13-14/305) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission. Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Le document 13-14/304 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Il est bien question ici d'une arrivée d'étape pour une course de renommée

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

internationale, ce qui justifie l'imputation dans le cadre des Relations Extérieures.

On nous informe que cette course n'a aucun impact sur l'environnement, voyez donc c'est possible, c'est très amusant. La seule question était : y a-t-il d'autres demandes de subsides parallèles pour cette activité ? La réponse est non. Ce document a été voté par 10 voix pour et 7 abstentions.

C'était donc la seule question. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 13-14/303 et 305, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Nous n'allons pas laisser passer tous ces dossiers sans quand même une petite intervention. Nous avons eu un exposé extrêmement intéressant, lacunaire par certaines références au Moniteur Belge mais ce n'est pas grave, l'essentiel est d'avancer.

Monsieur le Député provincial en charge de cette deuxième Commission, je m'interroge quand même de voir affectée la subvention provinciale à vos budgets « Relations Extérieures » dans ce dossier 304 « Soutien à la Commune d'Aywaille ».

Je viens d'entendre l'excellent rapporteur nous dire « parce que c'est international » mais j'ai entendu de l'international avec le Tour de France, le Tour d'Espagne, le Tour d'Italie, Liège-Bastogne-Liège est à la frontière parfois, et donc je me dis : que ce passe-t-il ? Les Relations Extérieures vont donc maintenant intervenir dans le sport ou dans les grands événements. Vous allez sûrement clarifier la difficulté qui fut la votre.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur PIRE, voulez-vous répondre à la question M. DRION ? Oui. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Merci Monsieur le Président. De mon banc, je remercie Monsieur DRION d'avoir posé cette question. Vous avez remarqué sans doute qu'il s'agit d'une course Benelux, d'où l'imputation Relations Extérieures. Voilà !

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Oui, évidemment !

M. LE PRESIDENT.- Merci. Donc, qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 13-14/306 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Domaine provincial de Wégimont – Remplacement de l'escalier du Perron par un escalier avec gradins.

Document 13-14/307 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Ecole polytechnique de Seraing – Rénovation du hall de maçonnerie.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23 et 24 de l'ordre du jour (documents 13-14/303, 13-14/304, 13-14/305) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Le document 13-14/306 ayant soulevé plusieurs questions, j'invite le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie hier au bâtiment Charlemagne. Elle s'est penchée particulièrement sur les documents 13-14/306 fournis par l'administration provinciale. Ces documents concernent la construction d'un escalier avec gradin sur le Domaine provincial de Wégimont.

Deux Commissaires se manifestent pour poser deux questions. Il s'agit de deux demandes d'informations élémentaires.

La première intervention porte sur le taux de TVA. Il est confirmé que le taux de 6 % est uniquement destiné aux travaux pour des logements et donc pas dans ce projet en question ici à Wégimont.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

La seconde intervention est en rapport avec le permis d'urbanisme. Il est répondu que la demande de permis d'urbanisme n'est pas encore introduire à ce jour mais le sera prochainement. Il est en outre précisé à nous, l'ensemble des Commissaires, que pour des dossiers plus compliqués comme des travaux dans une école, la demande de permis fait partie des toutes premières démarches administratives.

Votre Commission marque son accord sur ce projet avec 10 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Complémentairement, en ce qui concerne le document 13-14/307, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/308 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions du marché ayant pour objet « Aménagement des voiries sur le site du hall de sel à Amay ».

Document 13-14/309: Marché public de travaux : Mode de passation et conditions du marché – Ecole Polytechnique de Huy – Remplacement du système d'aspiration des fumées des ateliers de soudage.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 13-14/308 et 13-14/309). Ces points ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose des les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/310 : Marché de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute Ecole de la Province de Liège – site de Liège – Travaux de remplacement du mur-rideau de la façade principale.

Document 13-14/311: Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Lycée technique provincial Jean Boets – Reconditionnement des locaux du sous-sol et des voies d'évacuation.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 13-14/310 et 13-14/311). Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose des les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/312 : Marché public de travaux à trois lots – Mode de passation et conditions de marché – Dépistage mobile – Service des cars de Dépistage mobile à Grâce-Hollogne – Rénovation et extension des bureaux et constructions d'un garage pour les cars.

Document 13-14/366 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014**de marché – Institut provincial d’Enseignement secondaire de Seraing, Site de Jemeppe – Réalisation d’un jardin de toit-pilote sur la toiture de la salle de conférence (projet VERDIR).**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29 et 29 de l’ordre du jour (documents 13-14/312 et 13-14/366). Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l’examen de la deuxième Commission et ont chacun soulevé une question. J’invite donc le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

D’abord le premier dossier 13-14/312 relatif à la rénovation de l’extension des bureaux et la construction d’un garage pour les cars. Ce dossier d’environ 1.900.000 € est prévu sur le site de Grâce-Hollogne.

La Région Wallonne ne l’avait pas retenu dans le plan triennal. Ce dossier a été revu afin d’apporter des nouvelles clauses environnementales et sociales : les clauses environnementales renforcent l’isolation et l’efficacité énergétique du bâtiment et les clauses sociales visent à consacrer 2% du marché à des entreprises à finalité sociale ou favorisant l’insertion professionnelle.

Un Commissaire pose la question de savoir si ces 2% seront intégrés systématiquement dans les dossiers. Il lui est répondu que ce sera fait au cas par cas, en fonction du type d’ouvrage mais il y a une volonté de l’administration d’introduire ce type de clause dès que possible dans les dossiers.

La Commission a voté à 10 voix pour et 7 abstentions ce dossier 13-14/312.

Je continue avec suivant donc le dossier 13-14/366 relatif à l’installation d’un jardin sur la toiture de la salle de conférence dans le cadre du projet VERDIR. C’est un projet de 145.000 € initié par la Province en collaboration avec l’Université de Liège.

Le site retenu est celui de Jemeppe. Il s’inscrit dans les lieux à verduriser dans le bassin industriel et constitue une première expérience qui devrait se développer ultérieurement dans le cadre de projets de toitures vertes.

Un Commissaire interroge pour savoir quelle sera la surface de ce premier projet pilote. Il lui répond que ce sera environ 200 m² mais que d’autres projets suivront dans des extensions futures.

Le vote est identique : 10 voix pour, 0 contre et 7 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/367 : Marché de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Aménagement des bureaux de l'extension du Service provincial des Bâtiments, rue Fond Saint-Servais, 14 à Liège.

Document 13-14/368: I.P.E.A. La Reid – Création d'une voirie exclusive pour bus reliant la rue du Canada et la rue Haftay.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 13-14/367 et 13-14/368). Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose des les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/313: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Wallon d'Art Contemporain » La

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014**Châteaigneraie" » - Exercice 2013/Prévisions 2014.**

Document 13-14/314 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu pour les années 2006-2010 entre la Province de Liège et l'ASBL « Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française », en abrégé « ORW » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 13-14/315: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Orchestre Philharmonique Royal de Liège », en abrégé « OPRL » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 13-14/316: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association pour la gestion du Château de Jehay » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33, 34, 35 et 36 de l'ordre du jour (documents 13-14/313, 13-14/314, 13-14/315, 13-14/316). Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Les documents 13-14/314 et 316 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Pierre ERLER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est effectivement réunie ce mardi 23 septembre pour examiner, entre autres, 4 rapports d'évaluation annuels dont deux seulement ont soulevé des questions.

Le document 13-14/314 relatif à l'asbl « Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française ». Un Commissaire signale que le contrat-programme de l'asbl a été prolongé par avenant jusqu'en décembre 2014 et demande ce qu'il en sera par la suite.

Il lui est répondu que la Ministre a effectivement prolongé tous les contrats-programmes par avenant et qu'il appartiendra à la nouvelle Ministre de la Culture de statuer sur la suite. Monsieur le Député provincial ajoute que la situation est très difficile pour l'Opéra Royal de Wallonie et pour l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège qui accusent respectivement des déficits de 2 millions et 1 million d'euros.

Les gestionnaires de ces institutions rencontrent évidemment de gros problèmes notamment en regard de la situation financière de la Communauté française Wallonie – Bruxelles. Il note en outre que la Province a déjà augmenté son subside en 2013 et qu'un

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

avenant sera probablement à nouveau nécessaire en 2015.

Le point est adopté par 9 voix pour et 4 abstentions.

En ce qui concerne le document 13-14/315, vous l'avez dit aucune question.

Pour le 13-14/316 portant sur l'Association pour la gestion du Château de Jehay, il y a une question de la part d'un Commissaire qui souhaite savoir comment il est possible de financer 12 équivalents temps plein alors que le subside de fonctionnement a été réduit de moitié à 135.000 €. Il lui est répondu qu'en vertu d'une convention datant du début des années 2000, du personnel provincial effectivement est mis à disposition de l'asbl.

Le Commissaire signale par ailleurs que les 3 autres rapports d'évaluation portaient sur l'exercice 2013 et les prévisions 2014 alors que celui-ci porte sur l'exercice 2012 et les prévisions 2013. Il se demande pourquoi.

Monsieur le Député souligne la pertinence de la question et admet qu'il y a eu du retard dans ce dossier et que celui-ci sera rattrapé dès cette année.

Le point est adopté par 11 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je confirme que les documents 13-14/313 et 315 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose des les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 13-14/317 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Belgomania ».

Document 13-14/318 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Comblainsundays ».

Document 13-14/319 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

soutien de l'asbl « Centre Culturel d'Engis ».

Document 13-14/320 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers ».

Document 13-14/321 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office du Tourisme de Huy ».

Document 13-14/322 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « OKUS ».

Document 13-14/323 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Scène du Bocage ».

Document 13-14/324 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Espace 251 Nord ».

Document 13-14/325 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 3 associations dans le cadre de l'opération « Odyssée Théâtre » - 2^{ème} semestre 2014.

Document 13-14/326 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « In Cité Mondî ».

Document 13-14/327 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Ville de Waremme.

Document 13-14/328 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy ».

Document 13-14/329 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel des Chiroux ».

Document 13-14/330 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Bucolique ».

Document 13-14/331 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain "La Châtaigneraie" ».

Document 13-14/332 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Arsenic » - Prise en charge de frais et octroi d'une somme en liquide dans le cadre du projet européen Interreg 4 A GR – IP 3 5 264 « De Charbon, d'Acier, de Sueur et de Feu ».

Document 13-14/333 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « CLAP ».

Document 13-14/334 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « IHOES ».

Document 13-14/335 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre culturel de Seraing ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54 et 55 l’ordre du jour (documents 13-14/317, 13-14/318, 13-14/319, 13-14/320, 13-14/321, 13-14/322, 13-14/323, 13-14/324, 13-14/325, 13-14/326, 13-14/327, 13-14/328, 13-14/329, 13-14/330, 13-14/331, 13-14/332, 13-14/333, 13-14/334, 13-14/335) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces 19 documents ont été soumis à l’examen de la troisième Commission.

Les documents 13-14/317, 324, 334 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MATHELOT-COLLETTE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Lors de la réunion de la troisième Commission qui s’est tenue le 23 septembre dernier, plusieurs points ont en effet soulevé des questions.

Le premier concernait le document 13-14/317 relatif à l’octroi de subvention en matière de culture à l’asbl Belgomania.

Un Commissaire a fait remarquer qu’il s’agissait une fois de plus d’un dossier de demande de subside qui intervient alors que l’événement a déjà eu lieu. Il regrette que cette remarque ait déjà dû être formulée à plusieurs reprises dans le cadre d’autres dossiers.

Il lui a été répondu que, dans ce cas-ci, la subvention rentre dans le cadre d’une convention de 3 ans qui prévoit le montant des subsides. Il ne s’agit dès lors ici que d’une reconduction de la subvention.

Un autre Commissaire demande alors que pour davantage de clarté, il soit signalé sur la feuille du demandeur s’il s’agit d’un subside récurrent ou non.

Il a également été précisé aux Commissaires que les dossiers de demande de subvention en matière de Culture étant traités en mai par les Services, les rapports ne passent au Collège qu’au mois de juin. N’ayant aucun Conseil avant la rentrée, les dossiers ne peuvent matériellement pas être présentés aux Commissaires avant la Commission de septembre.

Néanmoins, Monsieur le Député a proposé d’aborder cette problématique au sein du Collège.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Le deuxième point ayant soulevé une question concerne le document 13-14/324 relatif à l'octroi de subvention en matière de culture à l'asbl Espace Nord.

Un Commissaire s'étonne que la subvention proposée soit moins importante que celle figurant dans le dossier du demandeur.

Il lui a été répondu qu'après analyse du dossier, le Service a en effet estimé que la demande avait été surévaluée et a proposé que le montant de la subvention soit défini sur base d'autres événements du même ordre.

Troisième document ayant soulevé des questions, la demande de soutien de l'asbl Arsenic, document 13-14/332.

Un Commissaire s'interroge sur le fait que le montant octroyé est cette fois-ci supérieur à la demande.

Il lui a été répondu qu'il s'agit en fait d'un montage financier particulier avec un cofinancement européen. Il y a donc un montant Province qui équivaut à la demande plus un budget fonds européens.

Enfin, quatrième et dernier document ayant soulevé une question. Il s'agit du document 13-14/334, demande de soutien de l'asbl IHEOS.

Un Commissaire s'étonne de voir une demande de subvention pour un projet qui n'aura lieu que l'année prochaine.

Il lui a été répondu qu'il s'agit d'une importante exposition pour laquelle le temps de préparation et d'organisation est conséquent. Le subside s'étalant d'ailleurs sur 2 exercices.

La Commission vous propose d'adopter l'ensemble de ces points par 11 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je confirme que les documents 13-14/318 à 323, 325 à 333 et 335, n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M.DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, de mon banc. Nous n'allons pas sortir de séance pour que toutes ces associations obtiennent leur subside.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les 19 résolutions.

Document 13-14/336 : Subside d'équipement touristique – Proposition de réaffectation pour la période 2003-2011 – Proposition d'affectation 2012.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 56 de l'ordre du jour (document 13-14/336). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose des les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/337 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Service Social des Agents Provinciaux de Liège », en abrégé « SSAPL » asbl - Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 57 de l'ordre du jour (documents 13-14/337). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/338 : Octroi de subventions en matière sociale – Demande de soutien de l'asbl « Resto du Cœur Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 58 de l'ordre du jour (document 13-14/338). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions

J'invite le rapporteur Mme Vinciane PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Lors de l'examen de ce point, un Commissaire a demandé sur quelle base a été fixé le montant de 5.000 €. Il a été répondu que d'une part cette somme a déjà été octroyée les années précédentes et d'autre part, que les Restos du Cœur proposant un ensemble complet de services, à savoir outre la préparation de repas chauds, mais également la prise en charge de repas scolaires, de frais médicaux, etc, c'est-à-dire un service complet et de qualité pour beaucoup de personnes, le montant de 5.000 € se justifie pleinement.

Le Commissaire, tout en partageant ce point de vue, a ajouté que pour lui, le montant de 5.000 € n'était pas excessif par rapport à l'ensemble des services rendus par les Restos du Cœur.

Le point a été adopté par 11 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/339 : Mise à disposition des Communes d'Amay, Burg-Reuland, Geer, Plombières, Saint-Georges-sur-Meuse, Spa et Stoumont d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

Document 13-14/340 : Mise à disposition de la Commune de Plombières d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 59 et 60 de l'ordre du jour (documents 13-14/339, 13-14-340) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/341 : Les Editions de la Province de Liège – Régie provinciale autonome d'édition – Attribution d'un marché de services – Marché relatif à la désignation d'un réviseur – Exercices 2014-2015-2016.

Document 13-14/342 : Services provinciaux – Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de la fourniture de matériel de mécanique automobile, dans le cadre du plan d'équipement didactique et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe dans l'Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2014-2013) pour les besoins de divers établissements d'enseignement de la Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 61 et 62 de l'ordre du jour (documents 13-14/341 et 13-14/342) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/343 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de la Terre-Belgique ».

Document 13-14/344 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères ».

Document 13-14/345 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Attractions forestières et touristiques ».

Document 13-14/346 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de 6 fermes pédagogiques.

Document 13-14/347 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de 3 Services de remplacement agricoles (S.R.A.).

Document 13-14/348 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « G.A.W.I. ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 63, 34, 65, 66, 67 et 68 de l'ordre du jour (documents 13-14/343, 13-14/344, 13-14/345, 13-14/346, 13-14/347 et 13-14/348). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Ces 6 documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission. Le document 13-14/348 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Notre cinquième Commission réunie ce lundi 22 septembre a donc examiné le point 13/14-348 relatif à la subvention octroyée à l'asbl « G.A.W.I ».

Lors de l'examen de ce dossier, un Commissaire a souhaité poser une question relative à l'aide que la Province peut accorder aux producteurs de fruits dans le cadre de la problématique de l'embargo vers la Russie.

A cette demande, le Député a répondu que certes, des poires avaient été distribuées dans les écoles provinciales mais malheureusement, cette problématique dépasse de loin les compétences provinciales et il apparaît difficile de faire autre chose.

Suite à cette remarque, notre Commission a voté ce point par 12 voix pour et 6 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 13-14/343 à 347, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 12 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 13-14/349 : Octroi de subventions en matière de Sports et de Grands Evénements – Demande de soutien de l'asbl « Club de pétanque de Malmedy ».

Document 13-14/350 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RTC Télé Liège ».

Document 13-14/351 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014**soutien de l'asbl « Union Cycliste de Seraing ».****Document 13-14/352 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Les Ptit's Bleus du Royal Battice FC ».****Document 13-14/353 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Association Francophone de Tennis ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 69, 70, 71, 72 et 73 de l'ordre du jour (documents 13-14/349, 13-14/350, 13-14/351, 13-14/352 et 13-14/353). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces 5 documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission. Le document 13-14/351 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Marc HODY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie le lundi 22 septembre à 18H00 notamment concernant un point relatif à l'octroi de subventions en matière de sports, demande de soutien de l'asbl « Union Cycliste de Seraing ».

Un Commissaire relève que les conventions ne sont pas systématiquement jointes aux dossiers consultables via l'intranet. Monsieur le Député provincial indique qu'il est impératif que les conventions, lorsqu'elles existent, soient présentes. L'Administration ajoute que toute demande ne fait pas systématiquement l'objet d'une convention.

Le Commissaire poursuit son intervention en posant la question de savoir si Monsieur le Député provincial peut nous informer quant à ce que représente la proportion des demandes de soutien en subvention refusées par rapport à celles qui sont présentées en Commission.

M. le Député répond qu'une infime partie des demandes essuie un refus. Dans le respect de l'enveloppe bien sûr. L'on peut donc dire que les demandes présentées représentent la quasi-totalité de celles-ci. Elles doivent bien entendu respecter les critères prévus par le règlement.

L'Administration ajoute qu'en principe, à titre d'exemple, le fait de solliciter une subvention a posteriori constitue un motif de refus dans certaines circonstances.

La discussion s'est clôturée par le vote suivant : 11 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 13-14/349, 350, 352 et 353, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

La cinquième Commission propose dès lors de les adopter par 12 voix pour et 6 abstentions pour les documents 13-14/349, 350 et 352 et par 11 voix pour et 6 abstentions pour le document 13-14/353.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 13-14/354 : Octroi de subventions en matière de Culte et de Laïcité – Demande de soutien de l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 74 de l'ordre du jour (document 13-14/354). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/355 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Internat mixte de Hesbaye.

Document 13-14/356 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Internat

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Provincial d'Enseignement Secondaire de Verviers.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 76 et 76 de l'ordre du jour (documents 13-14/355, 13-14/356). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 12 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/357 : Désignation au 1^{er} septembre 2014 d'un receveur spécial des recettes des Prêts aux Logements (anciens et nouveaux logements).

Document 13-14/358 : Désignation au 1^{er} septembre 2014 d'un receveur spécial des recettes des Prêts Jeunes Ménages et des Prêts Installations Jeunes.

Document 13-14/359 : Désignation au 1^{er} septembre 2014 d'un receveur spécial des recettes pour l'Ecole Provinciale Postsecondaire d'Agriculture.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 77, 78 et 79 de l'ordre du jour (documents 13-14/357, 13-14/358 et 13-14/359). Ces documents ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 12 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+,
le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 13-14/369 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture de matériel de désherbage sous la forme d'une centrale de marchés.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 80 de l'ordre du jour (document 13-14/369). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé plusieurs questions.

J'invite le rapporteur M. Matthieu CONTENT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La cinquième Commission a examiné ce lundi 22 septembre 2014 le dossier 13-14/369 relatif à un marché public de fourniture – Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture de matériel de désherbage sous la forme d'une centrale de marché.

Lors de notre Commission, un Commissaire s'est interrogé sur la nature de ce matériel. Il lui est répondu que le matériel est détaillé dans le cahier spécial des charges du marché qu'il peut consulter sur place. Le matériel se divise en 4 types de lots. Il s'agit principalement de désherbeurs thermiques de différentes dimensions et usages ainsi que de différents types de remorques pour faciliter leur mobilité.

Un Commissaire s'est également interrogé sur le timing qui était prévu pour prévenir les différents pouvoirs locaux de cette démarche. Il lui est répondu que la question sera relayée au Service technique mais qu'il s'agit de la même procédure que pour les marchés de sel ou d'autres centrales de marchés et que le Service technique le fera savoir aux communes dès que le matériel serait fixé.

Le texte a été adopté par la Commission par 12 voix pour, 0 contre et 6 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/370 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien des asbl « Team Cycliste de Hesbaye », « Lotto - Vélo Club Ardennes » et « Team Natacha Basse-Meuse ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 81 de l'ordre du jour (document 13-14/370). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/371 : Règlement fixant le statut administratif et pécuniaire du Directeur général provincial et du Directeur financier provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 82 de l'ordre du jour. Comme annoncé lors de la réunion de la cinquième Commission, je vous informe que ce document est reporté à la séance du Conseil provincial qui suivra le prochain Comité de concertation syndicale auquel il doit être préalablement soumis.

XIV. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2014, je le déclare approuvé.

XV.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial est programmée le lundi 20 octobre 2014 à 15H00, premier jour de la session budgétaire.

La réunion publique est levée à 17 H 50'.

XVI.- Huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.